

BULLETIN TRIMESTRIEL

N° 485 - 3^e trimestre 2021

Dossiers
d'actualité

Dossiers
d'intérêt

Les Brèves

Bibliographie

Assemblée
Générale

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

- RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE NOTRE NATION
- DE LA PUISSANCE FRANÇAISE : QUEL AVENIR POUR LA FRANCE ?



<http://www.bulletinanocr.com>

ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

Référence votes de l'AG des 16 et 17 juin et du CA du 17 juin 2021

BUREAU



Vice-amiral (2S)
M. OLHAGARAY
Président national



Commissaire
Général
de division (2S)
P. SERRA
Vice-président



Colonel (H)
C. GRADIT
Vice-président



Capitaine de
Vaisseau (H)
G. GUILLAUME
Vice-président



Médecin général
inspecteur (2S)
C. PAYEN
Trésorier



ADMINISTRATEURS



CEC (H)
J.-M. **BERNARD**



Général de brigade (2S)
B. **BRITSCH**



Mme J.
**CHANDOUINEAU
GIRARDET**



Lt-Colonel (H)
T. **LLORCA**



Colonel (H)
A. **GUERRERO**



Lt-Colonel (H)
J.-P. **PANOT**



Mme G.
RICHARD-MEVEL



Colonel (H)
M. **BRUNET**



Lt-Colonel (H)
B. **AMBEC**



Contre-amiral (2S)
J. **AZZIS**



Général de brigade (2S)
F. **MESTRALLET**



Général de Brigade (2S)
G. **DIAMANTIDIS**



Capitaine (H)
J.-Y. **ALIX**



Lt-Colonel (H)
J.R. **DEMARTEAU**



Général de brigade (2S)
D. **SIMON**



Commandant (H)
G. **TEYSSIER**



Commissaire en chef (H)
de la marine de 1^{re} classe A. **MONIER**



OC1CTAAM (H)
J.F. **CAPDEBOSCQ-BERNADET**

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mes chers camarades

Nous avons tenu notre AG 2021 réunis dans une excellente ambiance à la Grande Garenne. Bien qu'étant moins nombreux que d'habitude nous avons connu des échanges intenses et fructueux, ils ont marqué notre volonté commune d'aller de l'avant, de proposer et de participer toujours plus efficacement à la vie de la Nation.

Il nous faut maintenant faire vivre toujours mieux l'ANOCR, convaincus que nous sommes de son utilité et de son efficacité. Il nous faut donc mieux faire connaître notre action au sein du CSFM et du CPRM, situations quasi uniques parmi toutes les associations de la communauté de Défense, et accompagner la volonté de la DRHMD de rendre plus visibles les associations de retraités militaires dans les armées.

Pour cela, au-delà de nos actions historiques, nous allons développer une politique d'influence et de communication active qui sera basée aussi sur l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles formes d'expression.

En mémoire du général BIRÉ et de son legs généreux, nous déploierons une campagne d'actions délocalisées dans les groupements qui le voudront bien afin de marquer son souvenir et de faire rayonner notre association dans tous les domaines.

Le taux anormalement élevé d'abstention aux dernières élections est un défi tragique à la vie démocratique, remettant en cause toutes les bases de son fonctionnement. Il faut de toute urgence que l'ensemble des consciences et des forces du pays soient en mesure de construire une relation de confiance nouvelle.

Chacun d'entre nous a son rôle à jouer dans ces temps difficiles et ensemble nous devons participer à ce renouveau vital. Nous sommes une des pierres des fondations de ce pays c'est une responsabilité que nous devons pleinement exercer avec rigueur et réflexion.

Très amicalement.

V.A. (2s) Michel OLHAGARAY
Président de l'ANOCR

SOMMAIRE

3^{ÈME} TRIMESTRE 2021

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

- *Réflexions sur l'avenir de notre nation* P.06
- *De la puissance française ...* P.08
- *Face au bloc anglo-saxon* P.15

DOSSIERS D'INTÉRÊT

- *Le serment* P.21
- *Chine - Taiwan* P.23

LES BRÈVES

P.24 à P.30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

P.31 à P.39

BIBLIOGRAPHIE

P.40

VIE DE L'ASSOCIATION

- *Vie des groupements* P.41
- *Hommage* P.42 à P.43
- *In mémoriam* P.44 à P.46
- *Nécrologie* P.47

« L'état militaire exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. (Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires). »

Pour toute insertion dans le bulletin, adresser textes et photos à : bulletinanocr@orange.fr

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080 - JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : anocr@orange.fr

Site internet : www.anocr.org

Métro : Latour-Maubourg ou Ecole Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Nicolas Polini

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery,

François Chauvancy, Thierry Llorca, Bruno Britsch

Impression : Imprimerie Saviard

Dépôt légal : Octobre 2021

Commission paritaire : 0521G88248

Tirage : 7528 exemplaires

Tarifs cotisation et abonnement : Page 39



ORDRE DU JOUR N°1

Officiers, sous-officiers, officiers-mariniers, soldats, marins et aviateurs, d'active et de réserve, personnel civil des armées, Le président de la République, chef des armées, m'a désigné chef d'état-major des armées. Au moment où je prends mes fonctions, je m'incline devant vos drapeaux, vos pavillons, vos étendards et vos fanions et je vous exprime ma fierté, ma détermination mais également mon humilité face à l'immense responsabilité qui est désormais la mienne.

Je salue nos camarades engagés en opération ou dans nos missions permanentes à travers le monde et sur le territoire national et rend un hommage solennel à ceux qui sont morts pour la France en accomplissant la mission reçue. Mes pensées vont à nos blessés et aux familles endeuillées et meurtries, auxquelles j'exprime toute ma reconnaissance et mon respect. La cohésion et la fraternité d'armes, que nous avons le devoir de cultiver en permanence, fondent nos forces morales, essentielles pour mener les combats d'aujourd'hui et de demain. Je salue le général Lecointre pour l'action menée pendant ces quatre années à notre tête.

Il a été avant tout un chef de guerre, sous le commandement duquel les armées, assumant un rythme d'engagement inédit depuis la fin de la Guerre froide, ont atteint un niveau opérationnel reconnu par tous nos alliés. En appui de la ministre des Armées, il a défendu et porté l'exécution d'une loi de programmation militaire ambitieuse qui a permis d'initier la réparation de nos capacités et de lancer les grands programmes structurants de demain. Le général Lecointre est parvenu à faire reconnaître le caractère central de la singularité militaire, condition sine qua non de notre efficacité opérationnelle. Autonomie, réactivité, culture du commandement, éthique et stricte neutralité sont autant de principes fondamentaux auxquels je crois profondément. Il nous appartient désormais de poursuivre l'œuvre de transformation de nos armées pour nous préparer à une conflictualité plus dure.

Les mutations de cette conflictualité nous obligent collectivement à envisager toutes les hypothèses d'engagement, et surtout les plus exigeantes. Dans un monde devenu plus stratégique, où des États désinhibés portent une vision de puissance revendiquée, nous devons nous aussi appréhender l'ensemble des enjeux à travers ce prisme stratégique. La limite entre paix et guerre s'estompe, avec le recours accru à des stratégies hybrides et aux agissements dans les zones grises. Nous évoluons désormais dans un continuum compétition-contestation-affrontement, au sein duquel nous devons être capables de dénier au plus tôt à nos compétiteurs, à nos ennemis le cas échéant, la possibilité de nous imposer leur volonté. Notre but doit être de gagner la guerre avant la guerre, c'est à dire de nous imposer dès la compétition tout en étant prêt d'aller à l'affrontement si nécessaire. Dans ce monde incertain, la vocation première des armées est constante : protéger les Français face à la dangerosité du quotidien, face à la dangerosité du monde, en agissant au plus tôt contre la détermination de nos adversaires. Nous devons être prêts à agir sur tous les champs de bataille, aussi bien physiques qu'immatériels. Ces dernières années l'ont bien montré, les affrontements ne se limitent plus aux chocs directs et se sont étendus à des espaces nouveaux tels que l'espace exo-atmosphérique, le champ informationnel ou le milieu cyber.

Je vous demande de faire vôtre cette conviction : quelle que soit sa fonction ou sa mission, chacun d'entre vous combat et concourt à l'efficacité des armées. Cette responsabilité va bien au-delà de l'engagement opérationnel et concerne l'ensemble des hommes et des femmes, militaires et civils, qui oeuvrent au sein des armées, directions et services. Ensemble, nous allons poursuivre nos missions, nous préparer aux chocs futurs, envisager les transformations à venir. Ensemble, nous allons relever ces défis stratégiques pour façonner les armées dont la France a besoin. Ne doutez ni de ma bienveillance, ni de mon exigence. Je compte sur vous, vous avez toute ma confiance.

Paris, le 22 juillet 2021.

Général d'armée Thierry BURKHARD - Chef d'état-Major des Armées.





ORDRE DU JOUR N°1

*Officiers, sous-officiers, soldats d'active
et de réserve, personnel civil de l'armée de Terre,*

Nommé par le président de la République chef d'état-major de l'armée de Terre, je mesure l'honneur qui m'est fait de commander des soldats engagés au service de la France, qui font la fierté de notre pays. La responsabilité qui m'est confiée est immense. Je m'incline avec respect devant nos drapeaux, étendards et fanions. Je salue ceux d'entre vous qui sont déployés en opération, accomplissant les missions confiées aux armées, prêts à servir en tout temps et en tout lieu au prix de leur vie si c'était nécessaire. Mes pensées vont également à nos blessés et à leurs proches, aux familles endeuillées par la perte d'un de nos camarades. Ils méritent notre estime et notre profonde reconnaissance. La France a une belle armée de Terre. Notre responsabilité est de saisir les opportunités pour continuer à forger l'armée dont notre pays a besoin. Dans un monde marqué par la résurgence de rapports de forces désinhibés qui s'expriment ouvertement ou subrepticement dans tous les espaces, y compris informationnel et cyber, notre armée de Terre doit être forte, dynamique et décisive.

A des fins opérationnelles interarmées, elle doit inspirer la crainte à nos adversaires, rassurer et entraîner nos alliés, promouvoir l'esprit de défense dans nos territoires et contribuer à la résilience de la nation. Prenant sa part dans la compétition permanente, elle a pour mission de concourir à la résolution des crises et de faire barrage à la contestation de nos compétiteurs, tout en se préparant à un affrontement majeur redevenu possible.

Le général Bosser a organisé l'armée de Terre « *Au contact* ». Sur ce socle, le général Burkhard l'a mise en mouvement, en donnant la perspective ambitieuse d'une armée durcie et manoeuvrante. Je m'inscris dans la continuité de cette vision et du plan stratégique élaboré pour la décliner.

Les impératifs du temps court exigent de réussir le recrutement, la formation, la promotion des jeunes Françaises et des jeunes Français qui décident chaque année de rejoindre nos rangs. Surtout, l'efficacité et l'adaptation de nos engagements opérationnels en cours ne doivent souffrir d'aucun relâchement. Sur ce plan, les prochains mois seront décisifs au Sahel.

Sur le temps long au-delà de ce quotidien, l'armée de Terre doit poursuivre la modernisation et l'infovalorisation du champ de bataille initiée par Scorpion, assurer le renouvellement capacitaire qui structurera les trente prochaines années et prolonger la dynamique d'innovation.

Le soldat demeure « *l'instrument premier du combat* » pour affronter les chocs et emporter la décision. Inlassablement, il nous faut donc consolider les forces morales individuelles et collectives en cultivant l'esprit guerrier. Notre honneur et notre devoir sont de nous tenir prêts, d'être durs et de rester soudés dans le seul but de vaincre. La préparation opérationnelle est notre priorité pour satisfaire à ces exigences.

Pour disposer de soldats à la hauteur des chocs futurs, au-delà de leur entraînement, devra être consentie une attention accrue à leurs familles et à la qualité de leur environnement afin de concilier les sujétions professionnelles avec les conditions de vie personnelle.

Le cap est fixé : quels que soient les aléas et les incertitudes, confiants dans votre indéfectible engagement et dans nos ressources, nous allons avancer avec intelligence et courage pour relever ces défis.

Paris, le 22 juillet 2021.

Général d'armée Pierre SCHILL - Chef d'état-Major de l'Armée de terre.





REFLEXIONS SUR L'AVENIR DE NOTRE NATION

Par le Général (2S) Daniel VALÉRY



La dégradation de la situation internationale et de celle de notre pays mettent en cause la nature et l'ambition de ce qu'est et doit rester notre Nation, fidèle à ses valeurs et fière de son rayonnement mondial.

On ne peut se satisfaire de ce constat qui conduit à un abandon progressif de la grandeur et du prestige de notre Nation. Ceci repose sur une citoyenneté comportant la connaissance par tous des ambitions de notre Nation et de ce que représente l'obligation citoyenne de participation à sa défense.

La première exigence incombe à l'éducation nationale, la seconde implique les responsables de la défense.

Cette citoyenneté se trouve en déshérence depuis l'abandon du service national au point que, lors de l'élection présidentielle de 2007, les principaux partis politiques, conscients des conséquences de la fracture sociale, ont proposé des solutions concrètes de rétablissement d'un service pour les jeunes.

La formule choisie fût celle du « *service civique* » qui sera créé par la loi du 11 mars 2010 avec pour objet « *le renforcement de la cohésion nationale et de la mixité sociale* », finalité qui a été vite remplacée par « *un engagement dans une mission d'intérêt général* ».

Cette trahison que le POINT traduit, le 3 mai 2011, par l'expression : « *le service civique, vu surtout comme un atout pour trouver un emploi* » n'a suscité aucune réaction officielle mais en dit long sur les méthodes des politiques et de leurs services.

En tout cas, le renforcement de la cohésion nationale est désormais à rechercher ailleurs à travers notamment le Service national universel. Le retour de la citoyenneté permettra le choix d'une politique de défense pertinente répondant aux situations menaçant la sécurité du pays dans la prochaine décennie.

Ces situations impliquent :

- le maintien en l'état de notre dissuasion nucléaire,
- une défense du territoire à reconstruire,
- la liberté d'actions des opérations extérieures nécessaires,
- la capacité d'engagement dans un conflit à haute intensité.

La **défense du territoire** dont les livres blancs de 2008 et 2013 avaient mis en évidence l'importance a été quelque peu négligée dans la période dominée par les OPEX.

Les missions des armées en défense du territoire comportent les opérations militaires, mais aussi les aides aux services publics confrontés à des situations exceptionnelles dépassant leurs capacités d'action normales et ce dans l'esprit de la vocation des armées à constituer le recours ultime de la Nation.



Ces missions sont très sensibles car, touchant notre société et nos citoyens ; elles peuvent revêtir une priorité dont les conséquences risquent d'être sévères pour les autres missions des armées. La définition des objectifs de défense du territoire repose sur l'anticipation fondée sur l'étroite relation entre les différents acteurs, les responsables civils, SGDSN, des préfets de zones de défense et des autres préfets d'une part et les responsables militaires, officier général de zone de défense, délégué militaire départemental, d'autre part.

Les moyens militaires à prévoir et former sont relativement importants car ils concernent tout le territoire. Ils devraient comporter des réservistes dont la connaissance du terrain pourrait constituer un atout très positif.

Les **Opex** d'ampleur limitée engagées par notre pays constituent un domaine d'excellence pour la France très largement reconnu au plan international. Il est impératif de garder cette capacité qui donne à notre pays un poids géostratégique très précieux.

L'exigence de se doter d'une capacité à affronter des **conflits à haute intensité** est beaucoup plus problématique. On notera qu'elle est apparue dans la Revue stratégique de 2017 sans provoquer, depuis, les réactions rapides qu'on pouvait en attendre.

Manifestement, l'atteinte du niveau de haute intensité exige des bonds importants en performances technologiques, en capacités de manœuvre, en puissance de feux, en aptitude à durer et à s'étendre dans la profondeur des théâtres.

Ces bonds ne peuvent être caractérisés qu'à travers une démarche prospective fondée sur la détermination des situations pouvant conduire au conflit à haute intensité, suivie de scénarios crédibles dont l'étude permettra d'en définir le contenu.

Il n'est pas inutile de rappeler que nos forces terrestres actuelles comptent deux divisions opérationnelles alors qu'en 1989, elles disposaient de 15 divisions, 10 dans le cadre de la 1^{re} armée et de ses trois corps d'armée et cinq dans celui de la force d'action rapide.

La situation internationale permet de retenir en première approche la possibilité d'un conflit avec la Turquie qui pourrait faire l'objet d'un scénario facile à élaborer et ouvrirait l'opportunité d'imaginer un engagement concret faisant apparaître les atouts et les faiblesses des deux adversaires et donc la nature et l'amplitude des efforts à prévoir.

Ainsi, la pratique d'un processus de prospective, à étendre aux autres situations pouvant conduire à la haute intensité, permet de déboucher sur des propositions concrètes susceptibles d'être intégrées sans délais dans la programmation militaire.

Il apparaît que l'adaptation aux combats à haute intensité ne peut être envisagée, en raison de son importance, que dans le cadre d'une coalition, à l'intérieur de laquelle notre armée consentirait des efforts suffisants pour se ménager une autonomie stratégique reconnue, indispensable à notre Nation.

La préparation du prochain budget semble soulever des tensions très lourdes entre une vision restrictive allant jusqu'à la suppression des crédits d'actualisation de la loi de programmation et la vision plus politique incarnée par la commission de la défense du Sénat.

Il s'agit de l'avenir de notre Nation, qui doit s'inscrire dans le principe du quoi qu'il en coûte retenu en début de la pandémie, par notre Président de la République. Il y a urgence à prendre sérieusement en compte la perspective annoncée de conflit à haute intensité.





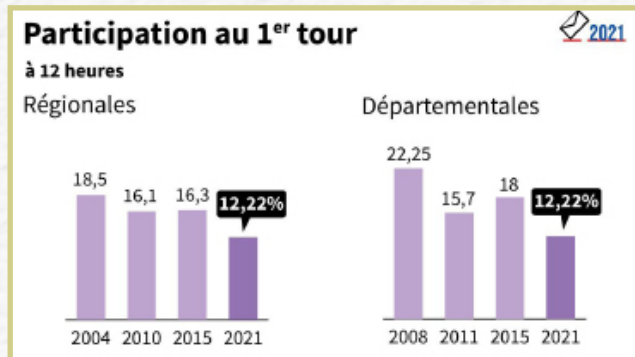
DE LA PUISSANCE FRANÇAISE : QUEL AVENIR POUR LA FRANCE ?

Par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Est citoyen quelqu'un qui est capable de gouverner et d'être gouverné (Aristote)

L'abstention massive (68%) aux scrutins des 20 et 27 juin (régionales et départementales) est révélatrice d'un désintérêt d'une trop grande partie de nos concitoyens, tout particulièrement les jeunes, pour les institutions de notre démocratie.

N'oublions jamais que nos ancêtres se sont battus pour obtenir le droit de vote, et que les militaires, qui l'avaient jusqu'en 1871, l'ont retrouvé après qu'il ait été donné aux femmes, en 1945. La prochaine élection présidentielle est une échéance essentielle, après les événements nationaux et internationaux qui ont affecté notre Nation comme le mouvement des gilets jaunes, les assassinats du père Hamel et de Samuel Paty, les trois personnes poignardées dans la basilique de Nice, les morts et blessés de Barkhane, la pandémie de la Covid-19, etc. La personnalité qui va se voir confier l'avenir de notre pays devra être porteuse d'un projet correspondant à la volonté de la majorité de nos concitoyens. Il nous est apparu indispensable de rappeler la place qu'ont tenue les armées dans notre société depuis la Révolution et celle qui pourrait être la leur dans un avenir plus proche que souhaité par les politiques.



1 - Dissuader tout ennemi : Il s'agit d'abord de montrer à nos adversaires potentiels la détermination des citoyens français à défendre leur patrie, leur territoire, leurs concitoyens. C'est le creuset de la cohésion nationale qui se révèle indispensable dans les difficultés majeures. Si l'ensemble des français y adhèrent, on ne peut compter seulement sur la dissuasion nucléaire face à un ennemi diffus et non étatique. Une Nation qui renonce à se défendre devient rapidement une cible, puis une proie qui se soumettra à plus fort qu'elle. Même si les armes ont failli, tous les citoyens ont l'obligation de résister, puis de reconquérir.

2 - Exécuter les directives du gouvernement : Ensuite, les armées ont pour mission de donner au gouvernement les moyens de faire respecter les accords internationaux que la France a conclus, d'autant plus qu'elle est membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies. C'est ainsi que, depuis plus de trente années, la France participe aux OPEX, soit en coalition, comme durant la guerre du Golfe et l'Afghanistan, soit seule, même avec des appuis de l'OTAN ou de l'UE, comme au Mali.

3 - Anticiper les menaces majeures : Enfin, elles doivent se préparer aux combats futurs. L'obligation d'anticiper s'impose, tant pour les moyens matériels que pour les effectifs. Le Service National avait été suspendu avec possibilité de revitalisation, si nécessaire. Mais il faut du temps et des moyens pour reconstituer une armée de conscription adossée à des réserves conséquentes en soutien à notre armée professionnelle de premier échelon et capables de manœuvrer ensemble ou avec des alliés, d'autant plus que la guerre a changé de nature avec le cyber et le combat collaboratif (SCORPION). Combattre des jihadistes dans le désert n'a rien de comparable avec un affrontement entre des armées modernes. Le CEMAT a mis l'accent sur la haute intensité. Il importe d'en tirer toutes les conséquences et de se donner les moyens de vaincre. Nous allons examiner, dans toutes les composantes de ces trois missions principales, les forces et faiblesses de nos armées, et les questionnements qu'elles posent pour le prochain quinquennat.

DISSUADER LES ENNEMIS DE LA FRANCE :

La Nation armée a dû faire face à plusieurs coalitions dès la Révolution. Alors que la royauté pouvait faire appel à des soldats de métier et à des mercenaires, pour des guerres de type westphalien, c'est-à-dire ne remettant pas en cause les frontières reconnues, les coalisés avaient pour objectif de renverser le régime et replacer un roi à la tête du pays. Chaque citoyen avait donc l'obligation de servir en fonction de ses capacités, dans l'armée ou la garde nationale. Dès lors que la France a été dotée de sa propre force nucléaire, celle-ci ne pouvait être réellement dissuasive que si une armée d'appelés avait préalablement combattu vaillamment, sur le territoire de l'Allemagne d'abord, justifiant que l'on puisse détruire l'armée et une partie de la population ennemie équivalente à celle de la France par une frappe nucléaire unique et globale.



Rappel historique : A la Révolution (loi Jourdan 1798), la conscription a été la concrétisation de la volonté d'assurer la défense de la France par ses citoyens. Ce Service Militaire a eu une durée variable souvent assortie d'un tirage au sort et possibilité de remplacement, selon les gouvernements et les menaces, pour atteindre au maximum cinq ans entre 1872 (loi Cissey qui refuse le droit de vote aux militaires) et 1889 (loi Freycinet qui impose le service aux membres du clergé).

En 1905, la loi Berteaux rend le service militaire obligatoire pour 2 ans, et supprime toutes les exemptions. Le Service a lieu dans l'armée active, puis dans la réserve de l'armée active, ensuite dans l'armée territoriale et, enfin, dans la réserve de l'armée territoriale. Le total conduit au maximum à 41 ans.

Ces obligations de servir dans les réserves permettront de fournir de véritables professionnels à l'entrée en guerre en 1914. Sa durée évoluera de manière significative entre 1918 et 1939. Suspendu durant l'occupation, il est rétabli en 1946, uniquement pour la défense du territoire national, toujours pour une durée de 2 ans. Il fournira le contingent pour la Guerre d'Algérie. Transformé en Service National en 1965, il a vu sa durée se réduire d'abord à 16 mois après les accords d'Evian, puis à 12 mois en 1970.

En 1997, le Président Chirac, nouvellement élu, en annonce la suspension progressive jusqu'en 2003. Alors que son côté inégalitaire s'accroissait dangereusement, il décidait son arrêt complet en 2001, deux ans avant la date initialement prévue. Avec la décision du Président Chirac de suspendre le Service National, confirmée plus tard par le Président Hollande, le relais de la formation civique devra être pris en charge par l'Education Nationale. De nombreux dispositifs ont été créés, tous sur la base du volontariat :

- le Service Civil Volontaire (<http://www.servicivilvolontaire.fr/index.html>),
- le Service Civique (<https://www.service-civique.gouv.fr/>),
- le Service Militaire Volontaire (<https://www.defense.gouv.fr/smv>), tandis que subsistait le Service Militaire Adapté dans les outre-mer (https://www.le-sma.com/?option=com_content&view=article&id=268&Itemid=166).

Après quelques années de succès relatifs de ces dispositifs, les EPIDE (Défense deuxième chance) ont été mis sur pied par le ministère de la Défense avec un encadrement composé essentiellement d'anciens militaires, des programmes similaires à ceux du SMA et une formation permettant une insertion dans la vie active pour de jeunes volontaires. L'insertion des jeunes ayant participé aux formations en EPIDE est une réussite.

Le Service National Universel :

Dès son élection, conscient des dommages créés dans la société avec la disparition progressive de l'unité nationale qui avait été déjà dénoncée par le candidat Chirac avec la « *fracture sociale* », le Président Macron a décidé de mettre sur pied un Service National Universel obligatoire, pour tous les jeunes (garçons et filles). Après une phase d'information et de préparation en temps scolaire, il se déroule en deux phases obligatoires et une phase sur base de volontariat, sous la responsabilité du ministère de l'Education Nationale. Les inscriptions ont été closes le 30 avril 2021 et le séjour de cohésion a eu lieu du 21 juin au 2 juillet pour les 18 000 volontaires. Ainsi, l'Île de France avait pour objectif en 2021 l'accueil de 2080 jeunes franciliens et l'envoi de 1770 dans l'ensemble du territoire national.

Déroulement :

Un séjour de cohésion : de 12 jours. <https://www.snu.gouv.fr/le-grand-depart-du-sejour-de-cohesion-2021-86> « *Du 21 juin au 2 juillet, dans leur séjour de cohésion, les volontaires se retrouveront autour des rites républicains hérités de notre histoire et prendront part à des activités collectives variées : • du sport bien sûr, • une sensibilisation aux gestes de premiers secours, à la sécurité routière, • la découverte des enjeux de Défense nationale et du développement durable, etc. Chaque territoire aura par ailleurs à cœur de faire découvrir son patrimoine* ». <https://www.snu.gouv.fr/foire-aux-questions-11>

Une mission d'intérêt général : de 84 heures minimum réparties sur toute l'année scolaire suivant la première phase, avec un parcours individualisé (projet personnel et professionnel). Le candidat est en contact avec son coordinateur départemental SNU pour la recherche et l'organisation de sa mission dont le lieu devrait être proche du domicile du jeune et le contenu correspondre à ses aspirations (associations, corps en uniformes, etc.). La pandémie a empêché le déroulement de cette phase en 2020 dont la première édition aura lieu en 2022.

Une phase d'engagement volontaire : d'au moins trois mois pouvant être réalisée entre 16 et 25 ans, s'appuyant sur les dispositifs existants. Alors qu'il devait être obligatoire dès 2021, il semble qu'aujourd'hui, toujours sur la base du volontariat, il ait du mal à réaliser ses objectifs et que la décision de généralisation soit remise en question au niveau du gouvernement. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/06/22062021Article637599389327498168.aspx>



Extension du SNU à la Défense opérationnelle du territoire ?

La question que l'on peut se poser, tout en reconnaissant l'utilité du SNU, même a minima, pour rétablir une connaissance mutuelle des jeunes des différentes composantes de notre Nation, est celle de son efficacité pour former des citoyens capables de prendre les armes en vue de défendre, coûte que coûte, notre pays.

En effet, si des activités sportives et relatives au secourisme, aux traditions et à la mémoire sont proposées aux jeunes volontaires, il n'y a strictement aucune activité militaire (connaissance des armes, tactique élémentaire, survie, sports de combat, information sur les autres armes et armées, connaissance de l'ennemi, etc.) susceptibles de les préparer à être enrôlés dans une armée ou à faire de la résistance clandestine.

Cependant, cette formation, dès leur jeunesse, est un atout pour les préparer à devenir des citoyens responsables, capables d'engagement pour la défense de leur pays, et de la population, en cas de catastrophe naturelle ou accidentelle. On ne peut que saluer cette réalisation qui va bien au-delà de la JDC, ex JAPD.

EXECUTER LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

C'est le rôle de l'armée d'exécution qui se décline aujourd'hui au profit essentiellement des OPEX et des MISSINT.

Depuis la fin du Pacte de Varsovie, et même si l'OTAN a su se renouveler pour perdurer, les contraintes budgétaires et la professionnalisation ont imposé un changement de format des forces qui, tout en conservant leurs spécificités, ont dû faire face aux mêmes missions, dans le cadre des relèves sur des théâtres plus ou moins lointains, le plus souvent dans le cadre de coalitions et sous mandat de l'ONU.

La France est présente au Liban depuis les années 1970 pour faire respecter le mandat des Nations Unies et elle envoie des observateurs sur les théâtres sur demande du DOMP de l'ONU (Egypte, Corée...). Elle est en Afrique depuis la décolonisation conformément aux accords bilatéraux passés. Ces opérations de maintien de la paix ne sont pas des OPEX à proprement parler.



Les OPEX :

D'août 1990 à février 1991, pour la première guerre du Golfe (libération du Koweït), la France a pu engager de l'ordre de 15 000 combattants (Division Daguet), professionnels et sous statut d'engagé (VSL), et a dû mettre en œuvre la quasi-totalité de ses ressources sur le territoire national. En ex-Yougoslavie, d'abord en Bosnie (d'avril 1992 à décembre 1995), puis au Kosovo (mars 1998 à juin 1999), avec l'équivalent d'une brigade renforcée, la France a contribué au rétablissement de la paix, puis à l'interposition et à la stabilisation jusqu'en juin 2009 en Bosnie et février 2014 au Kosovo.

Au Rwanda, de juin à août 1994, sous mandat de l'ONU, la France a engagé environ 2500 hommes dans l'opération Turquoise en vue de faire cesser les activités génocidaires contre les Tutsis par les Hutu sous le commandement du Général Lafourcade. Ce mandat, limité dans le temps par le gouvernement Balladur (de cohabitation), a permis de nombreuses vies humaines. En 2021, le rapport Duclert a confirmé la non-implication de la France dans le génocide. En Afghanistan, l'armée française a été engagée dans deux opérations distinctes depuis fin 2001 (ISAF et Enduring Freedom). Quatrième contributrice en 2010 avec un maximum de 4000 militaires engagés (surge), les forces combattantes sont retirées de fin 2012 à fin 2014 (fin Opération Pamir).

A partir de septembre 2014, les armées françaises ont été engagées dans l'Opération Chammal contre l'état islamique en Irak et en Syrie. Essentiellement aérienne, l'intervention a aussi une composante forces spéciales, navale et terrestre (artillerie), ainsi qu'un volet formation. Aujourd'hui, la France apporte essentiellement un appui aux forces locales engagées, ainsi que des insérés dans les états-majors de l'opération Inherent Resolve (600 insérés). La crise en Côte d'Ivoire a duré de septembre 2002 à mars 2007. La France est intervenue pour contrer les forces rebelles dans le cadre de l'Opération Licorne et sous mandat de l'ONU (ONUCI) avec d'abord le 43^e BIMA sur place, puis un corps expéditionnaire de 3000 hommes en février 2003, après les accords de Linas Marcoussis (ou accords Kléber) et porté à 4600 en novembre 2004, après les accords d'Accra.



De mars à octobre 2011, sous l'égide de l'ONU, avec l'opération Harmattan, la France a participé, dans le cadre d'une coalition soutenue par l'OTAN, à la protection des populations menacées par une guerre civile en Libye. L'opération, essentiellement aérienne et maritime, a abouti à la mort du Colonel Kadhafi. Depuis, le chaos règne dans ce pays partagé. La défaite de l'armée nationale libyenne (ANL) du Maréchal Haftar, qui tient Benghazi, soutenu par la France, les Etats-Unis, l'Egypte, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et la Russie, a conduit à un enlisement de la situation.

En face d'Haftar, à Tripoli le gouvernement d'union nationale (GNA) dirigé par Fayez al-Sarraj, reconnu par la communauté internationale, est soutenu par la Turquie, le Qatar avec la présence de mercenaires russes, turcs, syriens... Ces forces se partagent les ressources en hydrocarbure tout en maintenant une paix relative. Les pourparlers pour réunir le pays et faire partir les mercenaires se déroulent actuellement au Maroc.

Fin 2012, une offensive des groupes armés islamistes au nord du Mali a conquis l'Azawad, se prépare à descendre vers le sud pour conquérir la capitale Bamako. Dès le 11 janvier 2013, le Président Hollande décide et ordonne d'arrêter cette colonne avant qu'elle atteigne la capitale malienne. Ce sera l'opération Serval, qui durera de janvier à 2013 à juillet 2014, pour se transformer, avec le dispositif Epervier, en opération Barkhane dont le PC sera au Tchad, constituant un dispositif régional intégrant progressivement les pays du G5 Sahel et les forces des pays de l'UE soutenant la France et le Mali.

Devant la résurgence permanente des groupes armés terroristes et le manque d'implication réel de nos alliés, le Président Macron a décidé, en juin 2021, l'arrêt du dispositif actuel de Barkhane et sa transformation en dispositif basé sur les forces spéciales susceptible d'une meilleure efficacité tout en se retirant du Nord Mali.

Les conséquences :

De 1990 à 2021, les armées françaises ont été continuellement engagées dans des OPEX plus ou moins lourdes, leur donnant une compétence remarquable par tous nos alliés dans la lutte contre le terrorisme. Leurs équipements sont progressivement remplacés par du matériel moderne utilisant les technologies de l'information tant sur le théâtre au plan tactique qu'entre les Etats-majors projetés et le CPCO pour le stratégique et l'opératif. Les relèves tous les 4 ou 6 mois ont permis à toutes les unités de participer aux opérations sur des terrains souvent semblables et toujours difficiles, épuisant les hommes et usant les matériels.

Progressivement, notre armée est devenue une armée de corps expéditionnaire, que l'opération Sentinelle, extension de Vigipirate a, depuis les attentats de janvier 2015, rapprochée de la population et lui a fait prendre conscience des risques pesant aussi sur le territoire national. L'opération Résilience, initiée en mars 2020 pour organiser la participation des armées, et en particulier du Service de Santé, à la lutte contre la Covid, n'a fait que renforcer une nouvelle relation fondée sur la confiance et l'efficacité entre la population et son armée.

ANTICIPER LE COMBAT FUTUR (HAUTE INTENSITE)

Dès sa prise de fonctions comme CEMAT mi-2019, le Général Burkhard a mis l'accent sur la nécessité de se préparer à des conflits de haute intensité. Cette décision coïncide avec le lancement de la mise en service du système de combat SCORPION, qui constitue un saut qualitatif dans les moyens et procédés de combat («*infovalorisation*»). Le CEMAT avait vu juste puisque les tensions n'ont fait que s'accroître dans le monde avec la montée en puissance de la Chine, l'attitude des Etats-Unis du président Trump vis-à-vis de ses alliés de l'OTAN et de la Russie du Président Poutine, les provocations de la Turquie du Président Erdogan vis-à-vis de l'UE et de la Grèce, et la persistance du chaos au Moyen-Orient.

On peut caractériser la haute intensité par plusieurs facteurs concomitants ou non. Naturellement, il s'agit d'une lutte entre adversaires étatiques de même puissance, technique et humaine, au contraire des conflits asymétriques dans lesquels des armées organisées font face à la guérilla visant à terroriser les populations.



Pour aller au-delà, on peut surtout caractériser la haute intensité par l'extrême violence d'affrontements de faible durée, mais répétitifs, causant des pertes élevées (morts et blessés), et par la durée du conflit, imposant la manœuvre et la relève de formations éprouvées par le combat.

Un conflit de haute intensité peut déboucher sur l'emploi du feu nucléaire. L'armée de Terre est actuellement composée de deux divisions, et de forces d'appui et de soutien. Un récent rapport du think tank Rand Corp pointe nos difficultés à assurer un effort soutenu dans le cadre d'un conflit non nucléaire en s'appuyant sur nos forces de 2018. La LPM vient nous renforcer en termes d'équipements pour le modèle actuel d'armée, mais il est probable qu'il nous manquera des capacités à durer et à manœuvrer, selon l'ennemi et le théâtre des opérations.

Différents aspects de la préparation :

La dissuasion nucléaire est l'élément fondamental de la défense opérationnelle de notre pays. Autonome et continuellement perfectionnée, elle s'adresse à tout pays qui voudrait nuire à nos intérêts fondamentaux. Elle est crédible par la détermination du Président de la République et la solidité de la chaîne de commandement, et est susceptible de provoquer chez l'ennemi des pertes équivalentes à celles qu'il nous aura fait subir. C'est pourquoi une armée conventionnelle forte est nécessaire. L'étendue de ses pertes, additionnée à celles éventuellement causées dans notre population, entraînera une riposte nucléaire sur les populations ennemies, comme sur ses forces armées, début d'un cataclysme d'étendue mondiale aux conséquences imprévisibles. Dans un conflit de haute intensité, la permanence des moyens de la dissuasion nucléaire doit être maintenue, et les processus de commandement doivent être renforcés.

Il ne s'agit donc pas de préparer la guerre d'hier, mais de se mettre dans la situation de demain, avec les moyens techniques et les alliances politiques et militaires de demain, tout en ne méconnaissant pas l'indispensable besoin de rusticité qui pourrait faire la différence dans le cas possible où les procédures et les outils nés des technologies de l'information seraient rendus inopérables en même temps.

1 - Évaluer l'ennemi futur : L'ennemi aura un armement et une motivation au moins égaux aux nôtres. Nous devons donc faire face à une **guerre de communications**, dans toutes ses composantes (presse manipulée, ONG complices, fake news, désinformation, brouillage réseaux, destruction des centres de communications et satellites, etc.), **une guerre à distance** avec des drones armés et précis, une artillerie longue portée intégrée à la manœuvre, une guerre blindée, avec des chars interconnectés dirigés par une intelligence artificielle, et des **soldats à la puissance augmentée**, soutenus par des robots et des aliments à haute valeur énergétique, capables de combattre jour et nuit.

2 - Définir des hypothèses de conflit (scénarios et simulation) : La perspective d'un affrontement entre Orient et Occident est la plus probable, sans que l'on puisse choisir entre Russie, Chine et Islam comme ennemi. En tout état de cause, l'Occident est condamné à se resserrer, car même si l'OTAN reste le garant de notre sécurité collective, les USA semblent de moins en moins fiables pour des alliés qui aimeraient avoir une certaine autonomie de décision et la Turquie d'Erdogan qui ne se comporte pas toujours en allié pour ses voisins de l'OTAN.

La Chine, qui montre de plus en plus l'agressivité de son régime, a l'ambition de suppléer aux USA dans l'hégémonie mondiale. Si elle développe son armement depuis une vingtaine d'années, elle limite ses revendications à la protection de son territoire, de son espace géographique proche et de ses routes commerciales (nouvelles routes de la soie).

Confrontée aux Ouïghours et aux populations tibétaines, elle a pour priorité le bien-être de ses populations par le commerce et sa sécurité intérieure comme extérieure. Cependant, son agressivité est de plus en plus perceptible, dans l'arctique comme en mer de Chine et dans l'espace tant cybernétique que spatial et une alliance avec la Russie contre l'Occident n'est pas à exclure.

La Chine dispose de 2,7 millions de soldats, plus de 1200 avions de combat et 770 plateformes navales, 3 porte-avions et deux porte-hélicoptères, 74 sous-marins.



La Russie de Poutine a redonné des moyens et une réelle puissance à son armée, en développant, grâce aux ressources pétrolières, des armements modernes et une exportation agressive. Elle s'efforce de reconstituer ses marches dans les ex-pays du bloc soviétique et de retrouver avec un certain succès, après l'échec de l'URSS en Afghanistan, un rôle incontournable dans les conflits au Moyen-Orient en entretenant des relations ambiguës avec R.T. Erdogan, à la fois pour affaiblir la cohésion de l'Occident et maîtriser la rébellion tchétchène chez lui.

La Russie dispose de 3,15 millions de soldats disponibles, 870 avions de combat et 600 avions de l'aéronavale avec un porte-avions et deux porte-hélicoptères.

La Turquie, qui voudrait redevenir le leader que fut l'empire ottoman, conteste le leadership de l'Arabie Saoudite sur l'islam sunnite et de l'Iran sur l'islam chiite tout en combattant la Syrie alaouite.

La Turquie dispose de 350 000 soldats auxquels on peut ajouter 170 000 gendarmes et 54 000 gardes de village et le service militaire y reste obligatoire. Elle est équipée de matériel américain, allemand et même français ou russe. Aujourd'hui, elle fabrique ses propres matériels (drones) et exporte de plus en plus. Elle dispose de 10 corps d'armée comportant 8 divisions d'infanterie, 50 brigades.

Tous ces pays, qui se sont précipités pour prendre pied en Afrique profitant de la contestation de la présence française essentiellement, encouragent le développement des organisations islamistes et les flux migratoires vers une Europe vieillissante et ramollie, qui se refuse à être une puissance.

Plusieurs scénarios peuvent être élaborés combinant éventuellement les actions de ces puissances, qui sont déterminées à courir à la curée d'une Europe désunie, relativement désarmée, mais encore riche et au climat tempéré.

3 - Déterminer nos besoins complémentaires (active et réserves) :

La France dispose de 270 000 soldats (réservistes inclus), 528 chars, 578 aéronaves dont 217 avions de combat, 280 avions de l'aéronavale, 1 porte-avions et 3 porte-hélicoptères, 4 SNLE et 6 SNA.

• **organisation** (forces et états-majors)

Avec deux divisions SCORPION, dont la puissance de feu est incontestable, et plusieurs brigades de soutien et d'appui, la France peut tenir un choc initial terrestre ou aéronaval contre des forces militaires organisées permettant au Président d'engager le processus de la dissuasion nucléaire, sous couvert éventuel de l'ONU. Il faudrait donc à minima mettre sur pied une troisième division et une défense du territoire à base d'une mobilisation des réservistes et de volontaires à raison d'au moins un régiment par département.

• **matériels**

Depuis la révolution, tout citoyen majeur se devait de posséder une arme individuelle pour la défense de son pays et accessoirement pour chasser et éliminer les animaux nuisibles. Ce droit lui a petit à petit été rogné depuis les années 1935-1940 pour un strict contrôle aujourd'hui des armes détenues par les chasseurs. Seuls les membres des forces de sécurité ont été autorisés à porter leur arme quand ils ne sont pas en service et leur usage en est strictement encadré. La mise sur pied de formations de réserve impose d'en prévoir l'armement et les munitions dans des dépôts sécurisés au même titre que les forces d'active. Elles doivent être interopérables tant avec les forces armées qu'avec les forces de sécurité intérieure (communication, procédures, emploi et protection) et être entraînées en conséquence.

Dans un premier temps, les armes individuelles pourraient provenir des stocks résultant des nouveaux équipements (FAMAS et PA) sous réserve que des munitions puissent être réalisées permettant aux réservistes les plus anciens de retrouver les équipements qu'ils auront connus. Mais il faut rapidement mettre l'ensemble aux standards actuels d'armement individuel (HK 416 et Glock 17), d'équipements (treillis, gilets pare-balles, etc.) et de moyens de communications. Enfin, les doter des moyens, ce combat en localités, armes lourdes et appuis, sera indispensable. Il importe dès aujourd'hui, de réfléchir à ces moyens qui leur assureront puissance de feu et protection face à des adversaires déterminés et rompus à l'usage des IED.



• humains

Il serait nécessaire de porter les effectifs à hauteur d'un régiment par département, alors qu'aujourd'hui les réserves opérationnelles se situent au niveau de 22 000 cadres et militaires du rang. 2400 sont employés quotidiennement dans des missions opérationnelles.

Il faut donc en multiplier les effectifs par quatre en recrutant plus et en accroissant la durée de service dans la réserve. Ceci impose un effort de formation et d'encadrement, tout en développant des plans d'emploi à mise en œuvre immédiate (renseignement, exercices, simulations). C'est le rôle de la Garde Nationale créée par François Hollande au lendemain des attentats de 2015.

• encadrement

Les Armées se sont déjà tournées vers les grandes écoles et les universités pour recruter des volontaires, en particulier pour le domaine de la cyberguerre. De nombreux volontaires se présentent aussi depuis les attentats sur le sol national, pour servir comme officiers dans la réserve. Il s'agit de ne pas les décevoir et de les intégrer dans un concept renoué, avec des périodes de formation, d'entraînement et d'emploi opérationnel, compatibles avec leurs emplois du temps et les besoins des armées.

Avec l'appui des réservistes, l'opération Sentinelle est ainsi maintenue à niveau sur tout le territoire national. Le plus difficile reste le recrutement de sous-officiers de réserve, volontaires et disponibles. Obtenu par promotion interne et par maintien de sous-officiers d'active en disponibilité après leur départ en retraite, ce corps mérite toute l'attention du commandement, car il constitue l'ossature des réserves.

PLANIFIER LA RÉALISATION DE CES RESSOURCES DANS LE TEMPS

Un plan de réalisation de ressources nécessitera plusieurs années, d'autant plus que l'armée de Terre est engagée dans le déploiement du système SCORPION, qui consomme une large partie de ses ressources, financières comme humaines.

Une nouvelle Loi de Programmation Militaire est à préparer axant l'effort sur la Défense du territoire national.

Elle permettra aussi de mesurer la volonté de notre Nation de prendre en charge sa défense, sans se désengager des efforts qu'elle produit pour la construction d'une défense européenne, pilier continental de l'OTAN.

ENTRAÎNER LES ETATS-MAJORS ET LES FORCES EN AMBIANCE OPÉRATIONNELLE

Le COM TN a par nature la responsabilité du Théâtre National, tant pour la réalisation et la formation des ressources humaines que pour les plans de défense et les exercices, qui doivent valider une organisation du commandement en liaison avec l'administration territoriale. La crise de la Covid a montré la nécessité de cette organisation, en amont d'un possible « état de siège ».

Ces activités, se déroulant sur le territoire de vie courante, peuvent partiellement être réalisées sur le poste de travail courant du cadre, intégrant la perspective d'une alerte opérationnelle d'urgence.

CONCLUSION :

La LPM en cours, qui porte sur 2019-2025, avait pour objectifs d'une part, de programmer la remontée en puissance des forces armées après une décroissance datant de la chute du mur de Berlin et les « dividendes de la paix » énoncés par Mr Fabius et d'autre part, de porter notre effort de défense à 2% du PIB qui correspond à notre engagement envers l'OTAN n'a pas fait l'objet d'une révision mi-2021, le gouvernement estimant que les objectifs seraient atteints avec le maintien de la trajectoire budgétaire programmée et la récession économique née de la Covid impliquant de facto que les 2% sont déjà atteints.

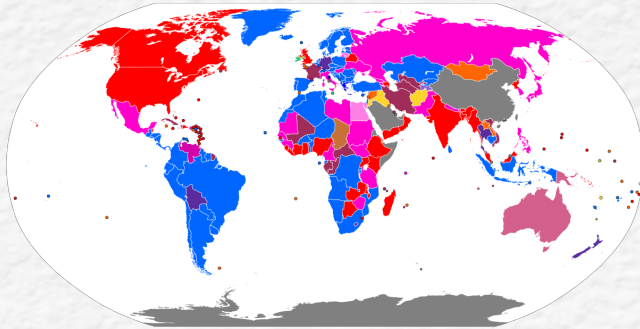
Les armées disposent donc des années 2021-2025 pour planifier cette extension de notre puissance militaire, gage de notre indépendance et avertissement très explicite envers tous ceux qui voudraient nous attaquer. Mais au-delà des quelques principes énoncés ci-dessus, il est indispensable de développer la fonction innovation et anticipation afin de ne plus préparer la guerre de retard, mais au contraire d'être en avance sur l'ennemi. Cette problématique sera sans doute l'un des enjeux majeurs de la campagne présidentielle à venir, pour l'élection de 2022.





FACE AU BLOC ANGLO-SAXON, N'EST-IL PAS TEMPS POUR LA FRANCE DE CHANGER DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ?

Par le Général (2S) François CHAUVANCY ⁽¹⁾



La trahison que la France a subie brutalement et qui a été organisée par ce que j'appelle le bloc anglo-saxon exige que notre crédibilité soit restaurée. Notre stratégie dans la zone indo-pacifique a été fortement fragilisée avec cette vente annulée de sous-marins et le pacte AUKUS, sans réellement de rétorsion de notre part que ce soit envers l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

On peut d'ailleurs être surpris de cet échange très « *câlinothérapie* » du 22 septembre entre les présidents américain et français, Joe Biden déclarant que « *les États-Unis réaffirment que l'engagement de la France et de l'Union européenne dans la région indo-pacifique revêt une importance stratégique (...)* ». Comme le souligne le titre du Monde du 24 septembre, « *Biden - Macron : l'apaisement après la crise* », politiques, journalistes, tout le monde s'esbaudit.

Pourtant, il serait plus exact de traduire ces échanges diplomatiques par « *On vous a bien eu, nous nous excusons mais ce n'est pas grave. Nous allons quand même continuer à travailler ensemble au nom de nos intérêts communs* ».

A se demander si l'on ne prendrait pas les Français pour des vassaux, un peu stupides sinon avec bien peu de testostérone. Ils devraient accepter toutes les explications rassurantes pour justifier l'attitude inqualifiable du bloc anglo-saxon et surtout pour ne pas réagir fermement et concrètement.

Certes les États-Unis s'engagent à renforcer leur appui aux opérations antiterroristes conduites par les États européens dans la région du Sahel, mais n'ont-ils pas besoin que nous fassions le travail qu'ils ne veulent pas faire ?

Quant aux européens et à l'Allemagne en particulier, leur soutien a été plutôt tiède dans cette affaire, sans doute bien contents pour une partie d'entre eux de voir la France être abaissée.

Malgré l'apparente réconciliation téléphonique des présidents Macron et Biden ce 22 septembre 2021, peut-on croire finalement que « *l'incident* » est clos ?

En effet, la trahison, car la dénonciation du contrat sur les sous-marins vendus par la France n'est pas qu'un « *simple coup de poignard dans le dos* », de l'Australie, sinon des États-Unis et du Royaume-Uni, constitue l'affirmation d'un nouvel acteur international, le « *bloc anglo-saxon* ». En perte de puissance, cet ensemble civilisationnel reconstitue sa cohérence. Il vise à réorganiser les relations internationales en établissant pour son seul profit un nouveau rapport de forces au niveau mondial, certes pour répondre à la menace chinoise mais aussi pour retrouver une puissance sinon une hégémonie que le Royaume-Uni hier, les États-Unis aujourd'hui ont perdue.

Après avoir manœuvré pour demeurer le leader de l'occident, le monde anglo-saxon s'érige désormais comme un acteur indépendant qui conduit la France à redéfinir une politique étrangère plus pragmatique et moins confiante dans ses alliés. Une stratégie des Anglo-saxons visant à garder le leadership des relations internationales.

Depuis 1945, succédant au Royaume-Uni, les États-Unis ont conduit les relations internationales de l'Occident. Ils ont entraîné derrière eux notamment les démocraties européennes au modèle politique similaire. Pourtant les Anglo-saxons ont multiplié les entorses à la souveraineté de leurs alliés.

Aujourd'hui, face à la remise en cause de l'hégémonie américaine, le monde anglo-saxon fédère ses intérêts stratégiques pour affirmer son unité dans le jeu des relations internationales au prix d'une trahison qui redonne en particulier au Royaume-Uni un rôle à la hauteur de ses ambitions et au détriment de la France.



Les entorses au respect dû à leurs alliés ou leurs partenaires ont été nombreuses.

Elles ont bénéficié d'une grande complaisance notamment de la part des européens en termes de rétorsion, situation qui exprime bien la faiblesse ou la soumission des Etats de l'Union européenne. Ainsi, les relations transatlantiques ont été l'objet de nombreuses tensions avec les Etats-Unis comme les lois d'extraterritorialité ou les normes ITAR qui soumettent au veto de Washington toute exportation de matériel d'armement contenant un composant américain. L'exportation du Rafale a été retardée pendant trois ans jusqu'à ce que l'unique pièce américaine soit remplacée. L'espionnage a aussi été de rigueur. E. Snowden a dénoncé en 2013 l'ampleur des renseignements collectés par les services secrets américains et britanniques : programme PRISM de collecte des informations en ligne, espionnage des câbles sous-marins de télécommunications intercontinentales, du Conseil européen à Bruxelles, de l'ONU. Les dirigeants européens y compris la chancelière Merkel ont été écoutés par la NSA. Les multiples critiques de l'ancien président américain Donald Trump à l'encontre de l'Europe pendant quatre ans ont aussi accru les tensions entre les Etats-Unis et leurs alliés européens.

De fait, les principales puissances de l'ancien empire britannique ont recréé une unité de vue stratégique.

Jusqu'à aujourd'hui, le monde anglo-saxon a soutenu un occident conforme à sa vision du monde et à ses ambitions. Désormais, dans une approche civilisationnelle, une unité de vue stratégique s'affirme sans complexe au détriment même de ses alliés les plus fidèles. Outre le fait que cet objectif a été favorisé par une culture et une langue communes, celle-ci étant d'ailleurs imposée à leurs alliés dans l'OTAN et donc les opérations, l'Union européenne ou à l'ONU, elle a été renforcée notamment par cette organisation du renseignement anglo-saxon depuis plus de soixante-dix ans au sein des « *five-eyes only* » qui réunit Etats-Unis, Australie, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande et Canada. Cette convergence des intérêts s'exprime désormais avec ce pacte de l'AUKUS qui, certes, vise d'abord à faire face aux ambitions régionales de Pékin mais prévoit aussi une collaboration en matière de cyberdéfense, d'intelligence artificielle et de technologies quantiques.

Enfin, le pacte AUKUS et l'affaire des sous-marins vendus par la France à l'Australie ont concrétisé la fondation d'un acteur international aux valeurs et aux intérêts partagés.

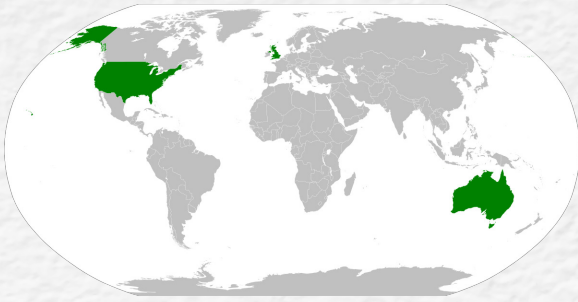
Les Etats-Unis reconstituent un front uni sous leur autorité malmenée depuis plusieurs années. L'Australie se repositionne sous la protection américaine. Le Royaume-Uni, un passager clandestin, peut revendiquer une puissance retrouvée par ce succès diplomatique.

Dans son histoire, la culture « *anglaise* » qui irrigue ces Etats a rarement eu l'ambition de coopérer dans la défense d'intérêts communs qui ne soient pas dans leur approche civilisationnelle. Le rôle des Etats-Unis est connu. L'Australie est fortement liée au Royaume-Uni et aux Etats-Unis rejetant aujourd'hui la stratégie franco-australienne lancée en 2012 qui devait lui donner une certaine liberté d'action dans la zone indo-pacifique.

Cependant, le rôle du Royaume-Uni doit être mis en exergue et la France ne doit pas oublier la stratégie immuable de la « *perfidie Albion* ». Les entraves britanniques pour affaiblir l'Union européenne, y compris dans le domaine de la défense, ont été systématiques. Elles ont été poursuivies après le Brexit pour modifier des conditions pourtant acceptées, certes encouragées par la complaisance de l'Union européenne toujours à la recherche de compromis bien souvent à son détriment.

Dans le domaine de l'armement, peut-on oublier le fiasco de la construction en commun de porte-avions ⁽²⁾ entre la France et le Royaume-Uni, affaire qui rappelle bien étrangement ce qui vient de se passer avec l'Australie, symbolisant cette naïveté bien française de faire confiance au monde anglo-saxon ? Le choix britannique du F35B américain confirmera la préférence indéfectible donnée à ce lien avec les Etats-Unis.

Enfin, peut-on se fier aux affirmations du Premier ministre britannique le 19 septembre sur son « *indéfectible amitié pour la France* », chacun sachant que ses propos sont rarement fiables ? Enfin, la préméditation du pacte AUKUS et la duplicité de l'Australie ont été confirmées. Dès mars 2020, le Premier ministre australien organisait la trahison. ⁽³⁾



En bref, le monde anglo-saxon a l'objectif stratégique aujourd'hui de retrouver collectivement une puissance perdue face aux nouvelles puissances, sans doute pour ne pas dépendre de décisions multilatérales par exemple des Européens dont l'efficacité est souvent mise en échec. Cette situation apparue brutalement impose une analyse de ses conséquences.

L'UNITÉ DU MONDE OCCIDENTAL FRACTURÉE PAR CETTE STRATÉGIE ANGLO-SAXONNE

La nouvelle stratégie au premier abord concentrée sur la zone indo-pacifique n'est que le long aboutissement d'une dégradation de l'unité de l'Occident que ce soit dans les domaines économiques, militaires, juridiques. Cette dégradation est désormais actée avec la signature du pacte stratégique de l'AUKUS.

Celui-ci consacre la distanciation entre le monde anglo-saxon et le monde occidental « *européen-centré* » qui paie lourdement ses faiblesses géopolitiques. Pour sa part, la France se trouve mise en échec dans son ambition d'être un acteur majeur de la sécurité internationale notamment dans la zone indo-pacifique.

La création de l'AUKUS crée une fracture dans le monde occidental en faisant évanouir l'illusion de la défense d'intérêts communs au sein de la zone indo-pacifique.

Toutes les démocraties occidentales ont pourtant senti le danger de la montée en puissance de la Chine dans cette région. Cette convergence aurait dû conduire à une forte coopération. Au contraire, le bloc anglo-saxon a créé une fracture stratégique. En 2011, Obama avait lancé l'axe indo-pacifique qui a été prolongé par une stratégie développée par D. Trump en 2018.

Le Quad ou dialogue quadrilatéral pour la sécurité sans être une alliance, a été mis en place et comprend les Etats-Unis, l'Australie, l'Inde et le Japon. Il vise à s'opposer à l'expansionnisme chinois. La France refuse cependant de s'y associer mais publie sa propre vision stratégique. ⁽⁴⁾

En mars 2020, Downing Street avait publié pour sa part la « *revue intégrée de défense, de sécurité et de politique étrangère* » qui dressait les priorités du Royaume-Uni pour les dix prochaines années. L'importance géopolitique désormais centrale de la zone indo-pacifique, et sur les conséquences à en tirer était soulignée, et le pays devait y renforcer considérablement sa présence.

Faisant suite au pacte AUKUS, le Premier ministre rappelle donc la « *nouvelle manifestation de l'engagement britannique de long terme dans la zone indo-pacifique et de sa volonté d'aider un de ses plus anciens alliés à préserver la stabilité régionale* ».

Pour sa part, le Premier ministre australien a justifié sa décision pour ce nouveau pacte et pour la dénonciation du marché d'armement en raison d'une part d'un intérêt limité de la France pour les enjeux stratégiques de la région, d'autre part de besoins militaires n'étant plus les mêmes. Il s'appuie par ailleurs sur des problèmes techniques et des retards de mise en œuvre du marché. ⁽⁵⁾

Cela ressemble pourtant bien à une campagne de désinformation préparant ce coup de Trafalgar si l'on se réfère au calendrier politique de l'opération qui se dévoile peu à peu. Le jour même de la déclaration de l'annulation du contrat le 15 septembre, un courrier de satisfaction australien était reçu par Naval Group selon le porte-parole du ministère des armées français.

L'Union européenne est pour sa part peu impliquée collectivement dans l'Indo-pacifique.

Comment s'étonner que d'Obama à Biden en passant Trump, les Etats-Unis n'ont cessé de montrer leur désintérêt pour un acteur international aussi peu crédible en termes de sécurité ? L'Union européenne n'est pas réellement affaiblie dans cette crise car elle n'existe pas dans la zone indo-pacifique.

Elle n'a pas été informée de la signature du pacte de sécurité AUKUS et ses membres ont été particulièrement silencieux face à l'affront fait à la France. Seule Ursula von der Leyen a exprimé clairement un mécontentement européen. Pourtant, le manque de fiabilité de l'allié américain devrait faire réagir l'Union européenne.



L'abandon brutal de l'Afghanistan par les Etats-Unis suite aux accords de février 2020 à Doha signés uniquement entre Talibans et Américains, sans consultation de leurs alliés, qu'ils fassent partie de l'OTAN et/ou de l'Union européenne, a été le dernier signal d'alerte après bien d'autres. Les capacités militaires restreintes britanniques sont désormais focalisées sur l'Indo-pacifique et devraient peu participer à une défense de l'Europe.

Reste le débat renouvelé sur une force de réaction rapide européenne y compris pour assurer une défense militaire crédible dans l'espace hors-européen. L'interview de Josep Borrel publiée le 14 septembre dans le Monde ⁽⁶⁾ prend aussi une autre dimension avec l'annonce du pacte AUKUS ce 15 septembre.

Puissance moyenne mais non négligeable, la France doit modérer son anglophilie.

La diplomatie française a-t-elle subi un échec dans la vente des douze sous-marins ? Certes, la déconvenue est forte mais que peut-on faire contre la trahison d'alliés de longue date ? Surtout, comment comprendre que les diplomates n'aient rien vu venir ? De même, la DGSE n'a-t-elle pas cette mission de renseignement y compris envers les alliés ? Certes on n'espionne pas les alliés mais la DGSE est-elle si naïve ? Nous pouvons en douter d'autant qu'elle est aux ordres du pouvoir politique ...

Sans doute que la diplomatie, à force d'être « *diplomate* » s'illusionnait sur le fair-play anglo-saxon, valorisant les dirigeants démocrates américains par opposition aux Républicains. Ainsi, s'opposer à Bush et à Trump et porter au pinacle B.

Obama puis J. Biden était sans doute enthousiasmant mais c'est bien Obama qui, en 2013, a rendu l'action militaire française impossible contre Bachar Al Assad et J. Biden qui, sans consulter ses alliés, a quitté l'Afghanistan laissant aussi bien l'OTAN que ses alliés face à la débâcle du retrait.

Il en est de même pour les relations entre la France et le Royaume-Uni. Il est en effet temps pour une partie de l'élite française de modérer son anglophilie et donc son aveuglement. Il est vrai que lorsque la France peut commémorer Trafalgar, une défaite navale française et non une victoire comme Austerlitz, tout est dit.

Or, ces relations bilatérales ont toujours été empreintes d'hypocrisie et notre histoire commune le prouve. Que ce soit l'économie ou les contrats d'armements, « *Britain first* » a toujours été la règle pour le Royaume-Uni. Peut-on dans ce cas faire confiance aux Britanniques pour un engagement commun pour ce grand projet de corps expéditionnaire franco-britannique lancé en 2010 et dans lequel les forces armées françaises sont très engagées ?

La réalité de cette nouvelle fracture occidentale est désormais une faiblesse grave. L'AUKUS et le contrat dénoncé des sous-marins français remettent ou devraient remettre en cause notre stratégie.

LA NÉCESSITÉ DE RECONSTRUIRE UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE CONFORME À NOS INTÉRÊTS

Félicitons-nous du geste symbolique du rappel pour consultation de nos ambassadeurs en Australie et aux Etats-Unis. Certes, dans nos calculs diplomatiques, toujours dans le ménagement de nos alliés même déloyaux, l'ambassadeur de France au Royaume-Uni a été « *oublié* ». Témoignage encore de notre aveuglement sinon d'une anglophilie illusoire et persistante. Un nouveau rapport de force s'est installé avec ce bloc anglo-saxon dont il faut extraire des conclusions pour notre politique étrangère et la défense aussi de notre souveraineté dans le Pacifique. La France doit retrouver sa place de puissance, notamment à travers les organisations que ce soit l'OTAN ou l'Union européenne. Elle doit enfin renforcer sa puissance militaire dans la zone indo-pacifique.

Renforcer la singularité française. Le bloc anglo-saxon prétend défendre la paix et la sécurité face à la Chine sans finalement rendre de compte. L'AUKUS montre à l'évidence que la France notamment n'est pas un allié suffisamment fiable pour l'associer à cette stratégie. Affichons donc désormais nettement que nous ne nous impliquerons pas dans une quelconque action internationale engagée par ce bloc en cette zone indo-pacifique. Une diplomatie active vers d'autres d'acteurs régionaux doit être entreprise sans nier le fait qu'elle sera entravée par le bloc anglo-saxon. La France a des relations privilégiées avec l'Inde. Poursuivons avec d'autres Etats asiatiques.



Cela ne signifie pas que la menace chinoise soit ignorée. Elle existe mais proposer une voie moins anglo-saxonne mais déterminée qui s'appuie sur une force militaire crédible, notamment navale sans doute à accroître, peut inciter des Etats à rejoindre une alliance spécifique ou à améliorer des partenariats sous la forme de relations bilatérales. La duplicité du bloc anglo-saxon est suffisamment visible et persistante pour inciter des Etats à se tourner vers un Etat plus fiable d'autant qu'il peut mobiliser une entité économique et politique, pourquoi pas militaire comme l'Union européenne. Ce que le bloc anglo-saxon a accompli aujourd'hui se reproduira demain, ne nous faisons aucune illusion.

Reconfigurer les alliances et engager l'Union européenne dans la zone indo-pacifique.

Afin d'avoir une influence sur les relations internationales, il est donc temps pour la France de redevenir cet allié exigeant tel que le général de Gaulle l'était dans cette logique de la 3^e voie. Elle peut agir notamment au sein du conseil de sécurité des Nations unies. Les cinq membres permanents constituent désormais trois entités : un bloc des Etats autoritaires (Chine et Russie), un bloc anglo-saxon (Etats-Unis et Royaume-Uni) et la France qui peut aussi bien défendre les intérêts français que les intérêts de l'Union européenne. Concernant la défense de l'Europe, le président Macron avait évoqué la mort cérébrale de l'OTAN. Il s'agit aujourd'hui de prendre nos responsabilités dans l'OTAN et de diminuer l'emprise anglo-saxonne. Instrumentalisant des alliés peu méfiants et tellement heureux du retour des Etats-Unis à des relations apaisées, la décision d'inscrire la Chine comme une menace dans le communiqué final du sommet de l'OTAN du 14 juin 2021 à Bruxelles ⁽⁷⁾ peut aujourd'hui être interprétée comme l'anticipation du pacte AUKUS du 15 septembre.

Or, la Chine ne devient une menace pour l'OTAN que lorsqu'elle se déploie ou agit dans la zone géographique définie par le traité de l'Atlantique Nord (articles 6 et 14). Ainsi, si elle en a la volonté, seule l'Union européenne est légitime en termes de sécurité pour agir hors de cette zone. Ce n'est en revanche pas une mission de l'OTAN et la France doit s'y opposer.

Enfin la France est-elle capable de provoquer cette distanciation avec les Anglo-saxons et d'entraîner derrière elle des Etats européens, y compris dans la zone indo-pacifique ? Nos intérêts économiques sont convergents notamment dans le domaine maritime et la protection de nos voies de communication.

L'Union européenne peut à ce titre avoir un rôle sécuritaire. La création d'une réelle force navale dans le cadre de la coopération renforcée, donc avec les Etats qui veulent bien s'engager, serait un projet marquant et significatif. Elle pourrait s'appuyer du point de vue logistique notamment sur les territoires français du Pacifique.

Renforcer nos moyens militaires dans l'Indo-pacifique.

En effet, la France doit réorganiser sa sécurité dans cette zone : diplomatie, moyens navals, terrestres, aériens et sans aucun doute renseignement et guerre de l'information. En son temps, l'Australie a bien tenté de déstabiliser la Nouvelle-Calédonie dont l'avenir sera clarifié le 12 décembre 2021.

N'étant plus intégrée dans la stratégie anglo-saxonne de containment, donc en première ligne, la France est désormais en seconde ligne dans l'objectif de défendre ses intérêts de souveraineté et en limitant à ce seul objectif ses engagements notamment militaires par exemple dans le cas d'exercices militaires communs.

La France a identifié mais d'une manière dogmatique les défis sécuritaires en Indo-pacifique qui ne pouvaient être surmontés que par la voie de la coopération, avec une vision pacifique pour bénéficier de la prospérité économique de la région. Cette approche s'appuyait bien entendu sur un autre dogme, celui du multilatéralisme qui ne doit pas faire oublier ce que la France représente.

Elle possède la deuxième zone économique exclusive au monde (11 millions de km²) après celle des Etats-Unis, pour l'essentiel située dans le Pacifique (67 %) et dans l'océan Indien (26%), contrôle 465 422 km² (avec la Terre Adélie) en océan Indien et dans le Pacifique. 200 000 expatriés sont présents dans les Etats de l'Indo-pacifique. En 2017, 33,7% de ses exportations hors Union européenne étaient destinées à cette région et 41% de ses importations en provenaient.



LA FRANCE ET LA SÉCURITÉ EN INDO-PACIFIQUE

Comme l'évoquait le document « *La France et la sécurité en Indo-pacifique* » (2019), l'établissement d'une relation de confiance entre la France et ses partenaires constituait « *un préalable nécessaire aux contrats d'armement qui engagent les parties sur une longue durée et impliquent pour l'importateur un investissement budgétaire, technique et humain souvent élevé.* »

L'objectif recherché est de créer un lien étroit, destiné à s'inscrire dans la durée afin de créer des conditions favorables à la conclusion d'accords commerciaux structurants pour la relation bilatérale. L'échec est donc flagrant et elle ne peut plus compter sur des alliés peu fiables qui n'hésiteront pas à faire disparaître la France de cette zone d'avenir s'ils en ont l'opportunité.

Pour conclure, agir comme une puissance.

La trahison des Anglo-saxons a déchiré le voile de l'illusion qui satisfaisait nombre d'Etats. En paraphrasant ce qu'exprimait jadis un homme politique, « *Quand on a des alliés comme cela, on n'a pas besoin d'ennemi* ». Il faudra sans aucun doute une longue période avant que la confiance ne revienne.

Dans l'immédiat, il est temps de comprendre que nous avons des ennemis, des adversaires, des compétiteurs. Il est temps de changer de paradigme et de modèle géopolitique pour faire face aux nouvelles menaces dans notre environnement.

Le discours politique français conciliant, constitué de belles paroles mais de concessions bien concrètes souvent à notre détriment, au nom d'une euromophilie mortifère et d'une naïveté qui persiste, doit cesser.

Apprenons à moins discourir, à moins paraître et surtout à être une force réelle, réaliste, pragmatique ou nous ne représenterons plus une alternative à l'échelle internationale.

La France doit donc revoir ses alliances et avoir plus le souci de ses intérêts nationaux que des intérêts internationaux pour lesquels elle se sent concernée par solidarité comme elle l'a fait pour l'Afghanistan.

Ses moyens sont limités mais loin d'être négligeables. Si elle a la volonté et la capacité de persuasion d'entraîner dans une stratégie constructive ses partenaires européens, sinon même asiatiques, elle peut constituer un bloc qui peut modérer les ambitions de puissance aussi bien du bloc anglo-saxon que de la Chine tout en préservant ses intérêts et ceux de l'Union européenne.

24 septembre 2021

(1) *Saint-cyrien, docteur en sciences de l'information et de la communication, le Général (2S) François Chauvancy est chargé de cours à l'Institut catholique de Paris, l'université catholique de l'Ouest et Paris Sorbonne 1. Il anime le blog <https://theatrum-belli.com/defense/blog-defense-et-securite/>*

(2) *La Tribune du 10 février 2014*

(3) *Le Figaro du 21 septembre 2021*

(4) *Ministère des Armées, « La France et la sécurité en Indo-pacifique », 2019*

(5) *Le coût même s'il varie selon les sources reste pré-occupant avec un dépassement important pour un montant total de 56 milliards d'euros (initialement 31 milliards d'euros dont 8 pour la partie française).*

(6) *Le Monde, « Une Europe de la défense plus forte est dans l'intérêt de l'OTAN », 14 septembre 2021*

(7) *Le Monde, A l'issue de son 28^e sommet, l'OTAN serre les rangs face à Pékin et Moscou, 16 juin 2021*





LE SERMENT

Par le Général (2S) Jean THEVENY



Evoquer un morceau de l'Histoire ancienne ne fait de mal à personne ; de plus, il est possible d'en retirer quelques réflexions utiles.

CONTEXTE HISTORIQUE

L'an 338 avant notre ère, Philippe II de Macédoine écrase l'armée grecque coalisée à Chéronée ; fin politique, il détruit consciencieusement la Béotie (cité de Thèbes) mais pardonne aux Athéniens qu'il laisse en liberté surveillée. Athènes connaît alors une période de prospérité agitée par une vie politique intense qui oppose les collaborateurs pro macédoniens (Démade) et les patriotes. Parmi ces derniers, on connaît Démosthène et un peu moins Lycurgue, né au début du siècle et mort vers 324 av. J.-C. Un seul de ses discours a été intégralement conservé : le « *contre Démocrate* » qui contient le serment des éphèbes, objet de l'article. Démocrate a quitté précipitamment Athènes après Chéronée ; il est jugé à son retour pour haute trahison et Lycurgue, qui mène l'accusation, cite à charge le texte de ce serment afin de rappeler l'impiété de l'accusé.

Οὐκ αἰσχυνῶ τὰ ἱερὰ ὄπλα οὐδὲ λείψω τὸν παραστάτην. / Je ne déshonorerai pas mes armes sacrées et n'abandonnerai pas mon compagnon de combat.

Ἄμυνῶ δὲ καὶ ὑπὲρ ἱερῶν καὶ ὁσίων. / Je défendrai aussi les lois divines et politiques de mon pays.

Τὴν πατρίδα δ' οὐκ ἐλάττω παραδώσω, πλείω δὲ καὶ ἀρείω. / Je ne laisserai pas ma patrie diminuée, mais plus grande et plus puissante.

Καὶ ἂν τις ἀναιρῆ τοὺς ἢ μὴ πείθηται, οὐκ ἐπιτρέψω. / Et si quelqu'un cherche à renverser les lois établies ou leur désobéit, je ne le permettrai pas.

Καὶ τιμῶσω ἱερὰ τὰ πάτρια. / Je respecterai le culte de mes pères.

COMMENTAIRE

L'existence d'un service militaire pour les jeunes Athéniens âgés de 18 ans est attestée au IV^e siècle (loi d'Epicratès), mais doit être antérieure compte tenu des succès militaires enregistrés par la cité un siècle plus tôt.

Il est important de préciser ici que nos connaissances de cette époque sont limitées par le défaut ou par l'obscurité des sources et que l'assurance de certains historiens relève trop souvent de l'imagination. L'armée d'Athènes était composée d'une infanterie (les fameux hoplites), d'une cavalerie et d'une flotte de guerre, armes qui ne comptaient que des citoyens. Il semble que l'armée de terre ait été longtemps défavorisée par rapport à la marine.

Les plus riches étaient cavaliers, la classe moyenne garnissait les rangs de l'infanterie et les pauvres étaient rameurs, cette distinction étant imposée par la nécessité de s'armer à ses frais. Les mercenaires étaient nombreux, notamment dans l'infanterie légère, et composaient l'effectif des archers et autres frondeurs. On ignore tout de la préparation militaire imposée par l'éphébie et on ne sait pas plus si cette période intéressait tous les citoyens ou les seuls hoplites, comme le serment semble le suggérer. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agissait d'un parcours initiatique destiné à transformer des adolescents en hommes et en citoyens.

Le premier volet du serment concerne le combat. Les armes offensives et défensives du guerrier représentent un symbole religieux et politique (deux concepts intimement liés) et toute faiblesse manifestée par le soldat au cours d'un engagement prive les armes, et par conséquent celui qui les porte, de tout lien avec la mère patrie et ses dieux. Le déshonneur représente à la fois une déchéance de nationalité et une apostasie ; le guerrier ne peut que vaincre ou mourir. L'importance accordée au compagnon (littéralement celui qui est auprès) n'est pas seulement la conséquence d'une fraternité martiale ; à l'époque, l'infanterie hoplitique manœuvrait selon la tactique du mur de boucliers : chaque combattant était protégé de face par son bouclier et latéralement par celui du voisin, ce qui permettait de résister aux jets d'épieux, de flèches et de pierres durant la progression.



Au contact, le mur de bouclier doit forcer la ligne ennemie, un peu comme une mêlée au rugby, et la ligne qui cède doit fuir ou succomber. Lorsqu'un seul élément du mur de bouclier fait défaut (tué, blessé ou en fuite) il convient de serrer les rangs rapidement pour éviter la débâcle de toute l'armée.

Le second volet qui fait serment de défendre les lois du pays nous plonge dans la conception théocratique d'une cité grecque. En réalité, les lois purement divines (par exemple rituels dédiés aux divinités) et les lois prétendues civiles ne font qu'un.

Ce qu'on nomme « loi » à Athènes correspond à des dispositions coutumières qui auraient été transmises par les dieux aux fondateurs de la cité et qui sont immuables (Socrate est condamné à mort sur un simple soupçon de propagande contraire aux lois et il l'accepte comme conforme à l'ordre des choses) ; l'assemblée des citoyens, les juges et les magistrats élus ne produisent que des décrets secondaires : par exemple l'établissement d'une taxe. Défendre les lois, c'est défendre l'Etat et toute la communauté humaine qu'il représente.

Le troisième volet est protecteur et expansionniste puisqu'il prétend à la fois interdire toute diminution territoriale et jure d'agrandir la cité.

On comprend mal comment le texte d'un serment conçu après la défaite de Chéronée peut évoquer une telle éventualité qui n'est plus réaliste avec la domination macédonienne. Il est donc possible que le serment de l'éphèbe soit bien antérieur.

Le quatrième volet revient à la protection des lois évoquée plus haut ; cette fois il précise que le soldat doit s'opposer à toute menace intérieure et rend légitime son action en cas de guerre civile.

Enfin, le serment s'achève avec une soumission au culte des anciens. Contrairement à nos contemporains qui ne peuvent considérer comme légitime qu'une modification permanente des valeurs de la société, les Athéniens considéraient que l'existence de leur patrie reposait sur d'antiques coutumes qui ne devaient jamais varier d'un iota sous peine de déliquescence.

Ceci nous ramène à l'existence même du serment, considéré à l'époque comme un engagement solennel devant les dieux et devant les hommes. C'est un point difficile à comprendre aujourd'hui, alors que les promesses n'engagent plus que ceux qui les reçoivent.

La valeur du serment était garante de la valeur du citoyen qui s'engageait et qui respectait sa parole ; cette valeur a perduré longtemps en France, au moins jusqu'à la fin de l'ancien régime. On distinguait alors les gens sans aveu des citoyens réputés honnêtes et, contrairement à une interprétation vicieuse, ces derniers pouvaient être pauvres.

Le serment des éphèbes nous transporte dans un autre monde ; aujourd'hui, l'armée est la collectivité la plus apte à comprendre les valeurs qu'il représentait et qui sont toujours d'actualité, même si une majorité de l'opinion publique affecte de les ignorer ou de les mépriser.

L'armée se différencie radicalement du commun par son souci de l'honneur, de l'effort désintéressé et de la cohésion des hommes et des femmes qui la composent ; c'est pour cette raison que la société politique et civile s'en méfie, car elle ne peut plus la comprendre.





CHINE - TAÏWAN LA 3^E VOIE DU CONTINENT POUR L'UNIFICATION

Par Catherine BOUCHET-ORPHELIN, www.Asie21.com



Dans l'affrontement que se livrent la Chine et les États-Unis, Taïwan n'est plus seulement une question de réunification par la Chine, mais est devenu une pièce maîtresse. Selon le Forum du détroit de Taïwan et le think tank Kunlunce, une autre manière de réunifier Taïwan pourrait être la réunification forcée avec un appel au changement de papiers, une monnaie convertie, des titres de propriété sécurisés, soit une manière douce de réunifier.

Cette réunification forcée se ferait avec une série de méthodes combinées dans tous les domaines¹. Ainsi, Pékin appellerait ses « *compatriotes de Taïwan* » à changer de papiers d'identité, une manière astucieuse d'absorber Taïwan : tous les Taïwanais, y compris les résidents actuels en Chine (+2 millions) qui détiennent une carte d'identité taïwanaise valide pourraient obtenir une carte d'identité chinoise auprès de la Sécurité publique locale ou directement sur Internet. Et s'ils détiennent un passeport de Taïwan valide, ils pourraient obtenir le passeport de la république populaire de Chine via les ambassades et consulats chinois à travers le monde. Les Taïwanais auraient les avantages suivants :

- l'échange de leurs NTD (New Taïwan Dollar) contre du RMB à un taux de change de 1 à 1. Pour chaque NT\$ échangé, le bénéfice serait de 0,77 RMB
- préservation de leurs biens immobiliers par un certificat de titres fonciers afin de protéger leur propriété. Car « *Pékin reconnaîtrait la protection de la propriété privée du peuple taïwanais* » ;
- une assurance habitation auprès de la compagnie d'assurance populaire de Chine, pour assurer la « *perte de biens pendant la guerre* » en cas d'une réunification militaire ;

- en cas de mariage avec un citoyen ou une citoyenne du Continent, obtention de logements locatifs publics d'au moins 90 m² ainsi qu'un emploi ;
- des conditions préférentielles (prime de 10 000 yuans pour 7 jours, demi-tarif pour les transports, hébergement et gratuité dans les attractions touristiques) pour ceux qui viendraient pour la première fois ;
- une assistance et traitement préférentiel dans le domaine économique et commercial. Par exemple, les agriculteurs taïwanais pourraient vendre des ananas directement sur le Continent ⁽¹⁾,
- reconnaissance et traitement sur un pied d'égalité, avec leurs droits et intérêts protégés, tout fonctionnaire taïwanais déclarant reconnaître une seule Chine et s'opposer à l'indépendance de Taïwan,. Ils pourraient devenir une force dans la construction d'un nouveau Taïwan. Idem pour les militaires et les policiers ;
- une amnistie à tous les officiers et soldats militaires qui se seraient révoltés, rendus et qui auraient déposé les armes avec félicitations et récompenses. Ils pourraient également rejoindre l'APL. Mais tous ceux qui résisteraient seraient anéantis. Tous les compatriotes taïwanais qui échangeraient leurs « *cartes d'identité* » et leurs « *passeports* » par des actions pratiques et tous les compatriotes taïwanais qui réussiraient à persuader les officiers et soldats taïwanais de se révolter, de se rendre et de déposer les armes, seraient félicités et recevraient des récompenses.

Une liste de personnes de l'unification serait établie pour les inviter, comme l'ancien président Ma Ying-jeou, à venir discuter sur le Continent des plans de construction et de développement d'après-guerre de Taïwan. Mais une liste noire établirait la liste des « *criminels de l'indépendance de Taïwan* » tels feu Lee Teng-hui, Chen Shui-bian, Tsai Ing-wen : le gouvernement central les punirait sévèrement. Un ordre de recherche serait émis en Chine et dans le monde.

⁽¹⁾ les domaines de la politique, de l'économie, du commerce, des moyens de subsistance des gens, des finances, de la diplomatie, de la culture, de l'éducation, de la science et de la technologie, du tourisme, de la propriété, de l'identité, du droit, de la carrière, avec l'annonce de listes noires, du blocus de détroit, de l'occupation des îles périphériques, etc. Cf. *Asie21* n° 148/2021-03 Taïwan – Chine : L'ananas, révélateur de la faiblesse taïwanaise.



Les Brèves

Par le Capitaine de vaisseau (H) G. Guillaume

LA PENSION DE REVERSION : LES DEMARCHES

LA VEUVE, LE VEUVE ET LES EX-CONJOINTS

Votre conjoint ou ex-conjoint était fonctionnaire ou militaire. Au décès de votre conjoint, vous pouvez bénéficier d'une pension de réversion, sous certaines conditions. Vous devez avoir été marié et remplir au moins l'une des quatre conditions suivantes :

- avoir eu un enfant issu du mariage ; ou
- avoir été marié pendant au moins quatre ans ; ou
- vous être marié deux ans au moins avant la mise à la retraite du fonctionnaire ; ou
- vous être marié avant l'évènement qui a provoqué la mise à la retraite pour invalidité du fonctionnaire ou le décès du fonctionnaire.

Aucune condition d'âge ni de ressources n'est exigée pour percevoir la pension de réversion. Si vous viviez en concubinage ou aviez conclu un pacte civil de solidarité (PACS) avec le fonctionnaire vous n'avez pas droit à la pension de réversion.

EN CAS DE PLURALITÉ DE MARIAGES, la pension de réversion est partagée entre les conjoints survivants ou divorcés proportionnellement aux années de mariage avec le fonctionnaire ou le militaire.

Conjoint survivant ou conjoint divorcé, si vous vous remariez ou vivez maritalement après le décès du fonctionnaire, vous perdez votre droit à pension. Dans ce cas, le droit passe éventuellement à vos enfants orphelins.

Si vous vous remariez ou vivez maritalement après le décès du fonctionnaire vous perdez votre droit à pension. Dans ce cas, le droit passe éventuellement aux enfants orphelins, s'ils ont moins de 21 ans.

Vous pouvez, sur demande, récupérer votre droit à pension en cas de décès de votre nouveau conjoint, de divorce ou encore de cessation de votre vie maritale.

Vous pouvez aussi prétendre à **LA RÉVERSION DE LA RETRAITE ADDITIONNELLE**. La retraite additionnelle est un revenu complémentaire par points mis en place depuis le 1er janvier 2005.

Elle a été versée au fonctionnaire ou au militaire : sous forme de rente si le nombre de points acquis était supérieur ou égal à 5 125. Sous forme de capital si le nombre de points acquis était inférieur à 5 125, en une ou deux fois selon la date de cessation de l'activité.

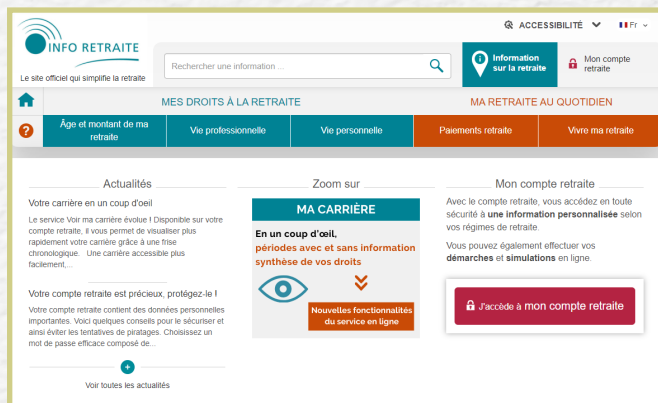
En tant qu'ayant droit du fonctionnaire ou du militaire, vous pouvez prétendre à 50% de cette prestation à condition que votre proche la percevait sous forme de rente. Elle vous sera versée sous forme de rente payée en même temps que la pension de réversion.

La demande de réversion de la retraite additionnelle est intégrée dans les formulaires de demande de pension de réversion. Elle est traitée automatiquement sans démarche particulière de votre part. Cette prestation est gérée par l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique.

COMMENT DEMANDER LA PENSION DE REVERSION DE VOTRE PROCHE DECEDE ALORS QU'IL ETAIT A LA RETRAITE.

Faites votre demande en ligne : une seule demande de réversion pour tous les régimes auxquels était affiliée la personne décédée.

Pour cela, rendez-vous sur <https://www.info-retraite.fr/>. Si ce n'est pas déjà fait, vous devez ouvrir (ou créer) votre compte retraite.



Grâce à France Connect, l'accès universel aux administrations en ligne, vous bénéficierez d'une connexion sécurisée et l'accès à l'ensemble des services proposés par le portail dont celui de la demande de réversion. Le service « *Demander ma réversion* » est accessible depuis le menu « *Mes démarches* » du portail info-retraite à partir de votre Compte Personnel Retraite.

La demande se fait en 5 étapes :

- **1** : Renseignez l'identité du défunt
- **2** : Le service vous informe si vous êtes éligible à l'obtention d'une réversion
- **3** : Fournissez les informations complémentaires
- **4** : Transmettez les pièces justificatives. A l'issue de cette étape, le récapitulatif vous permet d'avoir une vision complète de votre demande avant de la finaliser. Il reprend l'ensemble des éléments déclarés en ligne à savoir : la situation personnelle permettant de déterminer votre éligibilité, l'identité du défunt et sa date de décès, vos coordonnées de contact, les informations complémentaires renseignées, vos données bancaires et fiscales, les justificatifs téléversés ou restant à fournir

- **5** : Validez et transmettez votre demande

La demande parviendra au Service des Retraites de l'État qui vous contactera directement en cas de besoin et traitera votre demande. Le formulaire « *demande de pension à la suite du décès d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un magistrat ou d'un militaire retraité* » est accessible via le lien suivant : http://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11979.do

COMMENT DEMANDER LA PENSION DE RÉVERSION DE VOTRE PROCHE DÉCÉDÉ EN ACTIVITÉ

Pour obtenir la pension de réversion, vous devez compléter le formulaire « *Demande de pension à la suite du décès d'un fonctionnaire de l'Etat, d'un magistrat ou d'un militaire en activité* » accessible via le lien suivant : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12231.do

et l'adresser avec les justificatifs demandés (photocopie du livret de famille, bulletin de décès du fonctionnaire, etc.) à l'administration qui employait le fonctionnaire.

Vous avez droit à la moitié de la majoration de pension pour enfants qu'aurait obtenue le conjoint décédé si vous avez élevé les enfants dans les conditions exigées du fonctionnaire, c'est à dire avoir élevé au moins trois enfants pendant au moins neuf ans avant leur 16^e anniversaire ou avant l'âge auquel ils ont cessé de donner droit aux prestations familiales (20 ans).

Pour en bénéficier, inscrivez-les en dernière page du formulaire de votre demande de pension de réversion ci-dessous, en précisant la date à compter de laquelle chaque enfant a été à votre charge.

Le paiement de la pension de réversion n'est pas automatique. Il est vivement conseillé à la famille d'un fonctionnaire décédé en activité de s'adresser aussi rapidement que possible à l'administration dont il relevait.

LE POINT DE DEPART DE LA PENSION DE RÉVERSION

En cas de décès à la retraite

La pension du fonctionnaire ou du militaire est due jusqu'à la fin du mois de son décès. Le point de départ de la pension de réversion est toujours fixé au premier jour du mois suivant le décès.

Les sommes qui pourraient être versées en trop après cette date doivent être remboursées.

En cas de décès en activité

La pension de réversion est payée à compter du lendemain du décès du fonctionnaire ou du militaire.



QUEL EST LE MONTANT DE LA PENSION DE RÉVERSION ?

Il est égal à 50 % du montant de la pension que percevait ou aurait pu obtenir le fonctionnaire le jour de son décès. Ce montant peut éventuellement être augmenté de la moitié de la majoration pour enfants et de la moitié de la rente viagère d'invalidité.

En fonction du montant de la pension de réversion et des ressources, la pension peut bénéficier d'un complément permettant d'élever cette dernière au montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) prévue aux articles L815-1 à L815-6 du code de la sécurité sociale.

Les ressources sont appréciées dans les conditions prévues aux articles R815-22 et R815-23 du code de la sécurité sociale. La pension civile d'invalidité est reversée dans les mêmes conditions que la pension civile ou militaire de retraite. La majoration accordée au fonctionnaire pour l'aide d'une tierce personne est un avantage personnel. Elle n'est pas réversible au profit du conjoint.

La réversion de la majoration pour enfants :

A la pension s'ajoute la moitié de la majoration pour enfants que percevait ou qu'aurait obtenue le conjoint décédé si vous avez élevé les enfants dans les conditions exigées du fonctionnaire soit pendant au moins 9 ans avant leur 16^e anniversaire ou avant l'âge où ils ont cessé de donner droit aux prestations familiales. Si vous ne remplissez pas les conditions d'obtention de la majoration pour enfants au décès du fonctionnaire, vous pourrez demander cette majoration lorsque les conditions seront remplies

COMMENT SERA IMPOSÉE MA PENSION ?

Pour remplir votre déclaration annuelle de revenus, votre centre de retraites communique les montants imposables aux services fiscaux, que vous retrouverez dans la rubrique «Pensions - Retraites - Rentes» de votre déclaration de revenus pré-remplie.

Votre centre de retraites vous adressera aussi un état récapitulatif annuel indiquant le même montant imposable de l'année pour votre information.

L'envoi de cet état récapitulatif s'échelonne de fin janvier à fin février.

Le montant imposable indiqué par votre centre de paiement ne concerne que les prestations dont il assure le paiement. Vous devez donc mentionner dans votre déclaration les prestations servies par d'autres organismes.

POUR RAPPEL

LE SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT FACILITE VOS DEMARCHES

Désormais chaque mois, un bulletin de pension est déposé dans votre espace sécurisé sur le site ensap.gouv.fr. Vos bulletins sont archivés et disponibles à tout moment.

A compter de juillet 2020, le bulletin de pension ne sera plus envoyé par voie postale aux pensionnés nés à partir de 1950. A compter de février 2021, le bulletin de pension ne sera plus envoyé par voie postale aux pensionnés nés de 1940 à 1949.



IMPOT SUR LE REVENU

COMMENT CORRIGER UNE ERREUR OU UN OUBLI DANS MA DECLARATION ?

La période de déclaration est maintenant close et vous vous rendez compte que vous avez fait une erreur dans votre déclaration d'impôt 2021 sur le revenu 2020 ? Que vous l'ayez faite en ligne ou sur papier, il est toujours possible de la modifier. Comment procéder ? Service-Public.fr vous explique.

SI VOUS AVEZ DÉCLARÉ VOS REVENUS EN LIGNE

À partir du 4 août 2021, une fois votre avis disponible en ligne, vous pouvez retourner sur votre Espace Particulier sur www.impots.gouv.fr puis cliquer sur « *Corriger ma déclaration* ». Le service de correction en ligne est également offert aux usagers éligibles à la déclaration automatique et ayant utilisé leur faculté de dispense de dépôt.

Vous pouvez corriger :

- vos personnes à charge ;
- la contribution à l'audiovisuel public ;
- vos revenus ;
- vos charges ;
- vos réductions et crédits d'impôts ;
- l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Vous pouvez aussi :

- ajouter ou supprimer des déclarations annexes ;
- modifier le RIB en cas de changement de compte bancaire.

Vous ne pouvez pas modifier :

Les éléments relatifs à l'état civil et la situation de famille : vous devez alors adresser par voie postale une déclaration rectificative au centre des finances publiques, avec un courrier explicatif indiquant que cette déclaration papier remplace votre première déclaration faite en ligne.

L'adresse de résidence ou d'envoi : vous devez passer par votre Espace Particulier, rubrique « *Gérer mon profil* » puis « *Signaler un changement d'adresse* ». Vous pouvez aussi le faire par courrier à votre centre des impôts.

Si après la fermeture du service le 15 décembre 2021, vous n'avez pas effectué de correction, vous devrez présenter une réclamation pour toute modification. Vous aurez alors jusqu'au 31 décembre 2023 pour le faire en ligne depuis la messagerie sécurisée de votre Espace Particulier, rubrique « *Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt* » ou par courrier à votre centre des finances publiques.

Une fois la demande traitée, un avis d'impôt correctif vous est adressé par courrier, dans la plupart des cas dans un délai de 3 semaines environ.

A savoir : La correction de la déclaration de revenus en ligne n'est pas possible sur smartphone ou tablette.

Si vous avez déposé une déclaration papier pour modifier votre déclaration de revenus, vous devez informer votre service des impôts des particuliers soit :

- en adressant un courrier ;
- ou en déposant une nouvelle déclaration de revenus sur papier.

Dans ce cas vous devez indiquer sur la 1^{re} page « *DÉCLARATION RECTIFICATIVE, ANNULE ET REMPLACE* » et réinscrire l'ensemble des éléments à déclarer, y compris les éléments corrects de la 1^{re} déclaration.

Après réception de votre avis d'impôt, vous pourrez effectuer une réclamation jusqu'au 31 décembre 2023 pour la déclaration des revenus de 2020. (Source Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Juin 2021.)

COMPLEMENTAIRE SANTE

A PARTIR DU 1^{ER} DECEMBRE 2020, IL EST POSSIBLE DE RESILIER SON CONTRAT A TOUT MOMENT.

Vous souhaitez changer de mutuelle parce que vos besoins ont évolué ou que vous la trouvez trop chère ? À partir du 1^{er} décembre 2020, vous pouvez résilier votre contrat sans pénalités à n'importe quel moment après la 1^{er} année.

Un décret paru au Journal officiel le 25 novembre 2020 vient ainsi appliquer la loi du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé.

Dès lors qu'un contrat de mutuelle a plus d'un an, vous n'êtes plus obligés d'attendre sa date d'échéance (c'est un contrat tacitement reconductible) pour pouvoir y mettre fin. Cette mesure concerne les contrats individuels en cours au 1^{er} décembre 2020 comportant des garanties pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

Les modalités varient selon votre souhait ou non de souscrire une nouvelle complémentaire santé

Vous ne souscrivez pas une nouvelle complémentaire santé : vous devez adresser votre demande de résiliation, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception, à votre mutuelle qui dispose alors d'un mois pour résilier le contrat et éventuellement rembourser les cotisations versées en trop. Vous pouvez également envoyer un courriel ou un avis de dénonciation dans l'espace personnel sécurisé du site de votre mutuelle.

Vous souscrivez une nouvelle complémentaire santé : c'est votre nouvelle mutuelle qui s'occupera des formalités nécessaires à la résiliation du contrat. Cette mesure concerne également les contrats collectifs obligatoires souscrits par les entreprises au bénéfice de leurs salariés. C'est alors l'employeur qui procède à la résiliation lorsque vous quittez l'entreprise, si vous ne désirez pas garder la mutuelle ou bien si vous ne remplissez pas les conditions pour pouvoir le faire.

A noter : La résiliation à tout moment du contrat n'entraîne aucun frais pour l'assuré. (Source Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) novembre 2020).



UNE HAUSSE DES SALAIRES DE 15 % POUR LES AIDES A DOMICILE DU SECTEUR ASSOCIATIF

À partir du 1^{er} octobre 2021, les aides à domicile du secteur associatif intervenant chez les personnes âgées et handicapées vont bénéficier d'une revalorisation de leur salaire de 13 à 15% en moyenne. Cette augmentation peut atteindre jusqu'à 300€ par mois. Un décret publié au Journal officiel du 8 septembre 2021 précise les modalités de l'aide financière de l'État versée aux départements et au secteur de l'aide à domicile, afin qu'ils concrétisent cette hausse des salaires applicable dès le 1^{er} octobre 2021.

À compter du 1^{er} octobre, le salaire des employés du secteur associatif (auxiliaires de vie, assistantes de vie...) de l'aide d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) devrait augmenter de 13 à 15% en moyenne. Selon l'ancienneté et le statut de l'aide à domicile, cette augmentation de salaire peut atteindre 300€ bruts par mois. Cette revalorisation ne concerne que les aides à domicile du secteur associatif et ne s'applique donc pas aux aides à domicile employés dans le secteur privé commercial.

A savoir : Le décret publié au Journal officiel du 8 septembre 2021 précise les modalités de l'aide financière de l'État versée aux départements qui s'engagent à revaloriser les salaires des professionnels de la branche de l'aide à domicile (BAD) à partir du 1^{er} octobre 2021. Il est pris en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

D'autre part, l'agrément de l'avenant 43 (arrêté du 20 juin 2021 et arrêté du 28 juillet) prévoit une augmentation des salaires des employés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Sa mise en œuvre représente un surcoût pour les départements, l'État s'est donc engagé à ce qu'il soit compensé à hauteur de 70 % en 2021. À partir de 2022, la compensation du surcoût s'établira à 50 %. (Source Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) septembre 2021).

TAXES FONCIERES SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) ET SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Il existe certaines exonérations, liées à la propriété ou à la personne propriétaire.

PROPRIETES IMPOSABLES :

La propriété doit remplir les 2 conditions suivantes : Être fixée au sol (il doit être impossible de la déplacer sans la démolir) + Présenter le caractère de véritable bâtiment, y compris les aménagements faisant corps avec elle. Les principaux biens immeubles : Bien ne pouvant pas être déplacé (exemples : terrain ou appartement) ou objet en faisant partie intégrante (exemple : clôture du terrain) imposables sont donc les suivants :

- Habitation (maison ou appartement)
- Parking Sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction
- Bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie
- Bâtiment commercial, industriel ou professionnel
- Installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cuve, etc.)
- Terrain à usage commercial ou industriel ou utilisé, dans certaines conditions, pour la publicité.

En revanche, les baraquements mobiles et les caravanes sont exonérés, sauf s'ils sont fixés par des attaches en maçonnerie.

DES EXONERATIONS TOTALES OU PARTIELLES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Construction nouvelle, reconstruction et ajout de construction d'un bâtiment à usage d'habitation Exonération de 2 ans, à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin des travaux ; dépôt d'une déclaration au centre des finances publiques au plus tard 90 jours après la fin des travaux.

Construction nouvelle, reconstruction et ajout de construction d'un bâtiment autre qu'à usage d'habitation : exonération partielle 2 ans, à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la fin des travaux.

L'exonération concerne uniquement la part revenant aux départements de la taxe. Eligibilité à vérifier auprès du centre des impôts.

Logement avec des travaux d'économie en énergie : Un logement ancien (achevé avant le 1^{er} janvier 1989) où ont été réalisés des travaux d'économie d'énergie peut bénéficier d'une exonération de 50% à 100% de la taxe foncière. L'exonération s'applique pendant 3 ans à partir de l'année qui suit la fin du paiement des travaux. Eligibilité à vérifier auprès du centre des impôts.

Logement à haut niveau de performance énergétique : Un logement neuf avec un label Bâtiment basse consommation énergétique BBC 2005 peut bénéficier d'une exonération de 50 % à 100 % de la taxe foncière. L'exonération s'applique pendant 5 ans. Eligibilité à vérifier auprès du centre des impôts.

Logement en location-accession : Un logement faisant l'objet d'un contrat de location accession peut être exonéré de taxe pendant 15 ans à partir de l'année suivant son achèvement. Eligibilité à vérifier auprès du centre des impôts.

Meublé de tourisme en zone de revitalisation rurale (ZRR) : Un hôtel, un meublé de tourisme, une chambre d'hôtes situé dans ces zones peuvent bénéficier d'une exonération permanente.

Logement à la location inoccupé : Si vous possédez un logement destiné à la location qui n'est pas loué, vous pouvez obtenir un dégrèvement de la taxe foncière si les conditions suivantes sont réunies : La vacance du logement est indépendante de votre volonté ; le logement est vacant depuis 3 mois consécutifs au moins ; la vacance concerne l'ensemble du logement ou une partie susceptible d'être louée séparément. Eligibilité à vérifier auprès du centre des impôts.

Logement proche d'un site exposé à des risques particuliers : Une exonération variable (de 15 à 50 % selon les cas) peut s'appliquer de façon permanente pour un logement qui est dans l'un des cas suivants :

- En périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques
- Proche d'une installation Seveso
- Affecté par un plan de prévention des risques miniers.

Les Brèves sociales

Par le **Commandant (H) Teyssier**

GRAND ÂGE OU DÉPENDANCE - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Prolonger le maintien des personnes âgées à domicile, garantir leur retour après une hospitalisation ou accompagner les aidants familiaux à répondre aux conséquences de la dépendance : la CNMSS apporte son soutien par des actions concrètes d'aides et secours.

• AIDE-MENAGERES APRES UNE HOSPITALISATION

Dans le cadre du Programme de retour à domicile des patients hospitalisés (PRADO), la CNMSS peut accorder un forfait de 20 heures d'aide-ménagère sur 1 mois, sans condition de ressources.

• REPIT AUX AIDANTS, GARDES DE JOUR OU DE NUIT

Pour accompagner l'implication des aidants familiaux, une prestation d'aide pour couvrir les frais de gardes de jour ou de nuit est proposée, quel que soit l'âge de la personne aidéeE.

• PARTICIPATION AUX FRAIS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE EN EHPAD

La participation financière aux frais d'hébergement temporaire en EHPAD passe de 1 à 3 mois.



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

N'hésitez pas à contacter la CNMSS pour demander des informations complémentaires et à lui adresser un formulaire de demande d'aide à domicile ou de secours.

Contact CNMSS :

par téléphone au : 04 94 16 36 00

par courriel, rubrique «*Je contacte la CNMSS*»





LE PRÉSIDENT :

Mes chers camarades,

Quelle joie de vous retrouver aujourd'hui après des mois de vies personnelle et associative confinées.

Tous ces obstacles n'ont pas empêché l'ANOCR de continuer à vivre, un peu plus lentement certes, mais nous avons pu maintenir actifs les liens forts qui nous unissent. Votre Conseil d'Administration s'est réuni assez régulièrement et l'Assemblée Générale de l'an dernier a pu se tenir en décembre dans des conditions certes dégradées mais en présence physique de membres valablement porteurs de vos pouvoirs. Bien entendu cette pandémie a durement touché notre pays qui a continué à vivre cependant et, maintenant, nous voyons poindre l'espoir d'une vie plus normale dans tous les domaines grâce aux vaccins et, si possible, au respect maintenu des gestes barrières.

Au cours de cette période difficile de nombreux adhérents nous ont quittés dans des conditions parfois extrêmement malheureuses qui ont profondément atteint leurs familles. En souvenir de leur départ, en souvenir de nos camarades décédés en opérations, en soutien à toutes ces familles endeuillées nous allons respecter tous ensemble, unis, un instant de silence lourd de notre peine mais aussi plein de notre force et de notre volonté de vivre et de servir.

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Dans les groupements après le choc initial la vie s'est peu à peu organisée avec un soutien de mieux en mieux structuré mais elle a été et continue d'être difficile pour beaucoup. C'est pourquoi je vous demande d'être extrêmement attentifs à ceux qui sont dans le besoin mais pas seulement financier car actuellement la solitude et l'isolement plus encore qu'auparavant sont durement ressentis par nos concitoyens les plus âgés en particulier.

Au niveau central l'ANOCR a pu tenir sa place en particulier au sein des deux piliers de la concertation du ministère des Armées où ont été débattus et mis en exergue un certain nombre de sujets qui nous tiennent à cœur. Ceux-ci vous seront exposés au cours de nos réunions thématiques.

Nous avons aussi commencé à nous adapter à la nouvelle donne résultant du confinement en adoptant le système de la téléconférence pour les réunions de la Commission Sociale par exemple mais aussi pour le Comité de Rédaction du Bulletin où nous mêlons le présentiel et le distanciel avec une maestria de mieux en mieux maîtrisée.

Il est vraisemblable que cet usage va se répandre mais nous restons extrêmement attachés à nous retrouver amicalement à l'occasion du CA car les discussions sont plus spontanées et les échanges plus riches.

À l'occasion de la dernière AG votre CA a été complété et votre Bureau renouvelé comme vous avez pu le constater dans le Bulletin en particulier.

Lors de cette AG a été aussi décidée la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication basée sur l'utilisation des réseaux sociaux qui sont désormais au cœur des échanges de nos jeunes camarades et de leurs familles. Je ferai devant vous le point de la situation dans ce domaine. C'est une opération du même type que celle qui a mené à la création de notre extranet, outil désormais indispensable et de mieux en mieux maîtrisé par les groupements.

C'est aussi pour l'ANOCR une question de survie car nos moyens anciens de recrutement sont de moins en moins pertinents ou bien même interdits d'accès comme les listes de personnel quittant le service. Nous sommes donc tous impliqués dans cette opération dont les prémices me semblent assez favorables et que nous mènerons avec prudence et détermination.

Concernant les difficultés de recrutement auxquelles l'ANOCR est confronté comme d'autres associations équivalentes, je suis intervenu l'an dernier en CPRM afin que le ministère réalise que pour qu'il y ait concertation il faut des partenaires représentatifs et vivants, voire pugnaces.

Début juin à l'occasion du dernier CPRM dont il vous sera rendu compte par le CV (R) GUILLAUME qui nous y représente, la DRHMD nous a annoncé avoir lancé une étude dans ce sens et nous a exposé son état d'avancement. Ce fut pour nous une bonne surprise car nous ne les connaissions pas si réactifs. Dans le domaine financier le Trésorier National fera devant vous le point de la situation qui reste maîtrisée, malgré la diminution du nombre d'adhérents. Le bilan est bon et le bulletin est en situation positive cette année malgré la diminution du nombre d'adhérents.

Dans ce domaine très particulier je dois vous rendre compte que la succession du Général BIRÉ notre ancien et très remarquable ancien président est en passe d'être close. L'ANOCR est sa légataire universelle et nous avons géré cette situation délicate avec sa sœur et ses 18 neveux dont nous assumons les droits de succession.



L'entente a été ainsi excellente avec sa famille. La somme qui reviendra à l'association est importante et sera précisée dans les prochains mois. Son utilisation fera en particulier l'objet d'actions décentralisées au sein de chaque groupement afin que soient célébrées sa mémoire ainsi que celle de son frère décédé en Indochine. Ces événements seront conduits en cohérence avec nos actions de promotion et de communication de l'association par le CA après une très large concertation des groupements qui seront amenés à faire leurs propositions.

L'ANOCR ET LE MONDE CONCLUSION

Ce titre peut paraître un peu prétentieux mais notre curiosité, nos carrières et les responsabilités que nous avons exercées nous amènent tout naturellement à nous intéresser à la France dans le monde. Après le passage Trump, rapide mais assez dévastateur en ce qui concerne les relations EU-USA ET France-USA, la position de l'OTAN et les affrontements avec la Russie et la Chine, nous voyons arriver un nouveau président et une nouvelle politique apparemment plus favorable à une bien meilleure entente mais n'oublions pas que les états n'ont que des intérêts.

Les premiers dialogues semblent se dérouler de façon plus classique, espérons que l'occasion sera saisie par les pays européens de s'affirmer enfin en tant que puissance.

Mais le sujet le plus brûlant est bien l'opération Barkhane pour laquelle il semble bien que la France soit sur le point de changer assez profondément de politique dans le sens d'un désengagement et d'une réorganisation de son intervention dans la bande sahélienne.

Nous suivons cette évolution avec la plus grande attention car elle peut avoir d'importantes conséquences sur nos forces, leur organisation et leurs déploiements. Notons cependant que la LPM est pour l'instant respectée en termes d'engagements financiers, c'est la troisième année consécutive. Il est assez rare de constater une telle continuité dans ce domaine.

UNE AFFAIRE D'IMPORTANCE

Il s'agit des lettres ouvertes parues dans différentes publications et des réactions du gouvernement, de la classe politique et de l'opinion publique. Dans cette affaire nous avons tenu une position de réserve attentive, renouvelant notre soutien inconditionnel aux armées dont nous n'admettons aucune déstabilisation.

Cependant il serait difficile de ne pas rejoindre le constat du délitement de la cohésion nationale et de la nécessité de mener des actions fortes dans de nombreux domaines.

Chacun bien entendu est amené à se faire sa propre opinion, la plupart des adhérents qui se sont exprimés rejoignent cette position, il en est cependant qui ont pu la juger soit trop soit insuffisamment engagée, nous respectons ces positions et je souhaitais vous en faire part. Le rebondissement attendu a trait aux sanctions qui seront éventuellement prises à l'encontre de signataires d'active ou en 2^e section. Certains d'entre eux viennent d'être convoqués par la ministre des Armées, l'opinion publique et nous aussi serons particulièrement attentifs au déroulement de cette procédure pour laquelle le CPRM et le CSFM sont intervenus l'an dernier afin d'en maintenir l'organisation incluant des représentants des Armées.

NOS ACTIONS D'AVENIR

Comme indiqué ci-dessus, la nouvelle politique de communication et de recrutement devrait prendre son essor, pilotée par le GTCOM dont le contour devrait évoluer et la mission être définie sous l'autorité du CA.

En relation avec les actions menées dans ce domaine nous mettrons en place un ensemble d'actions dans chaque groupement afin de saluer la mémoire du Général BIRÉ et de revivifier nos actions décentralisées coordonnées au niveau national.

La vie « *au contact* » devrait reprendre ses droits et permettre une reprise de notre politique d'influence, un peu en sommeil depuis le début de la pandémie. Je lance auprès de vous tous un appel à projets qui a pour but de tenter de définir des projets d'envergure régionale ou nationale impliquant un effort continu et important afin de contribuer à la cohésion sociale et citoyenne du pays.

ENFIN

Il nous reste à faire vivre toujours mieux l'ANOCR, convaincus que nous sommes de son utilité et de son efficacité. Nous sommes une des pierres des fondations du pays, c'est une responsabilité, nous devons pleinement l'exercer. J'attends de vous dynamisme dans l'action, imagination créative et constructive dans la réflexion, liberté et courtoisie habituelle dans l'expression des idées.

Et maintenant, joyeusement au travail.





I. PRÉSENTATION DES COMPTES 2020

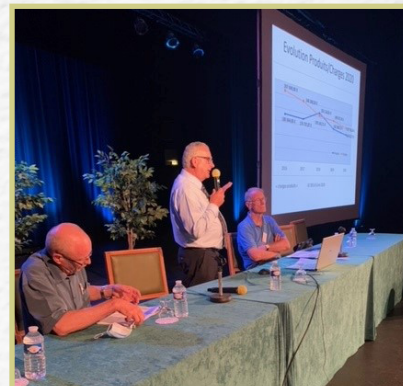
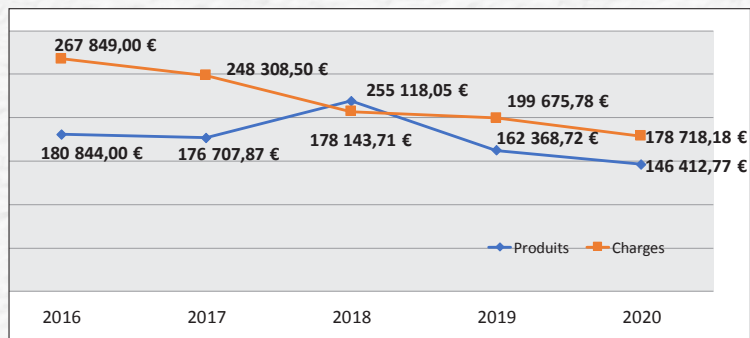
Par le Médecin Général Inspecteur (2S) - Trésorier M. Claude PAYEN

SITUATION DE FIN D'ANNÉE 2020

Compte de résultat : **32 305,41€**

- Charges : 178 718,18€ - 20 957,60€ Par rapport à 2019
- Produits : 146 412,77€ - 16 825,50€ Par rapport à 2019

ÉVOLUTION PRODUITS/ CHARGES 2020



« charges-produits » - 32 305,41€ en 2020.

COMPTE DE RÉSULTAT 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

CHARGES	2019	2020	Dif. 2019 et 2020	PREV 2021
ACHATS ET VARIATION STOCK	7 087,80 €	4 652,73 €	-2 435,07 €	5 000,00 €
IMPRESSION BULLETIN	33 731,12 €	30 129,18 €	-3 601,94 €	40 000,00 €
MASSE SALARIALE*	68 626,36 €	71 923,49 €	3 297,13 €	65 000,00 €
DEPLACEMENTS, REUNIONS ET MANIFESTATIONS *	12 288,79 €	6 402,06 €	- 5 886,73 €	9 000,00 €
FRAIS AG *	15 334,43 €	3764,77 €	-11 569,66 €	20 000,00 €
AUTRES DEPENSES DE FONCT	38 474,44 €	33 837,06 €	- 4 637,38 €	33 000,00 €
ALLOCATIONS POUR FONCT.DES GR	- €	600 €	600,00 €	- €
ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE	14 350,00 €	18 677,28 €	4 327,38 €	15 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 289,84 €	4497,61 €	-792,23 €	7 000,00 €
IMPOTS	4 493,00 €	4234 €	-259,00 €	5 000,00 €
TOTAL	199 675,78 €	178 718,18 €	- 20 957,60 €	199 000,00 €



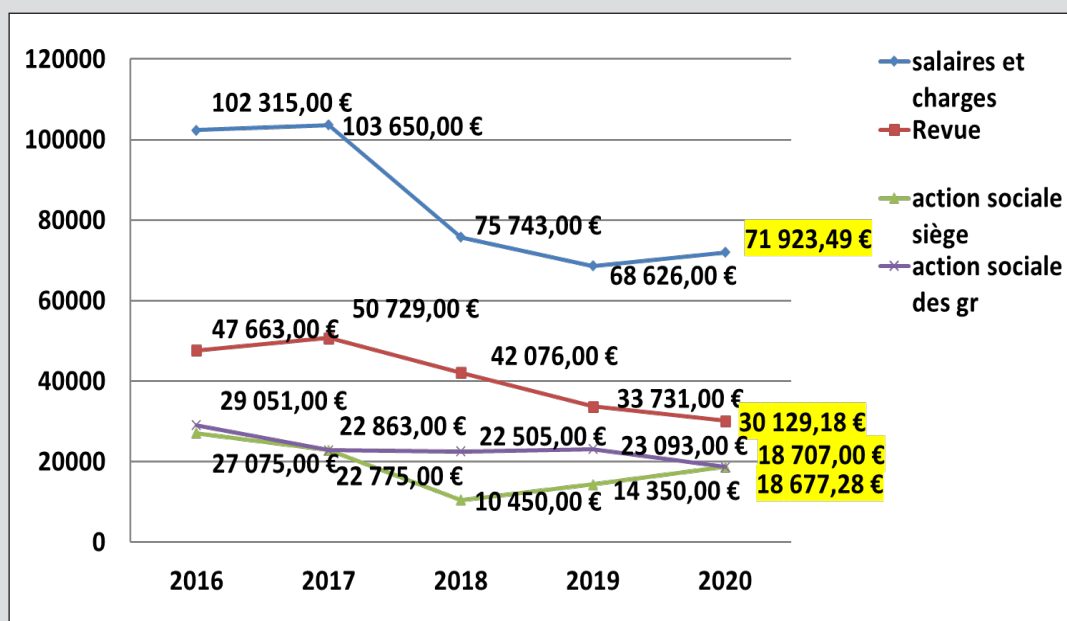
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

COMPTE DE RÉSULTAT 2020 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

PRODUITS	2019	2020	Dif. 2019 et 2020
ABONNEMENTS	36 260,97 €	33 792,27 €	-2 468,70 €
COTISATIONS	71 007,37 €	66 743,69 €	-4 263,68 €
Don fonds social GRPTS + GR 75/99*	8 815,00 €	10 897,00 €	2 082,00 €
Legs			0,00 €
PRODUITS FINANCIERS	20 645,75 €	9 770,87 €	-10 874,88 €
AUTRES PRODUITS*	12 684,17 €	3 155,25 €	-9 528,92 €
VARIATION AVOIR DES GR.	13 825,01 €	22 053,69 €	8 228,68 €
TOTAL PRODUITS	163 238,27 €	146 412,77 €	-16 825,50 €
TOTAL PRODUITS-CHARGES	-36 437,51 €	-32 305,41 €	

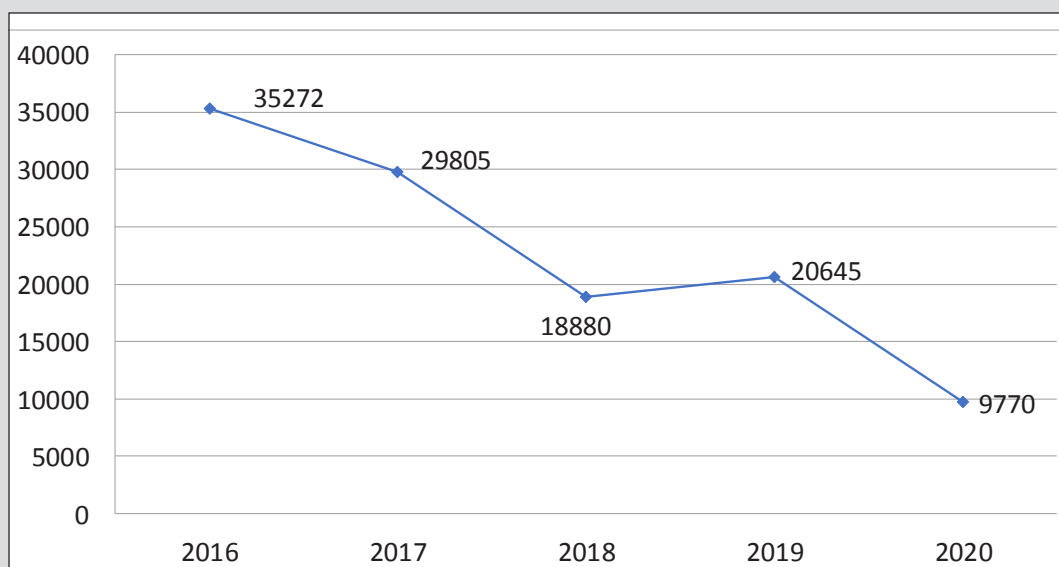
ACTION SOCIALE AU NIVEAU DES GROUPEMENTS (CRF Extranet)	
2018	22 505,00 €
2019	30 943,00 €
2020	18 700,00 €
2021	28 840,00 €

ÉVOLUTION DES CHARGES EN EUROS





ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS EN EUROS



SITUATION DE FIN D'ANNÉE 2020

Compte de résultat : **32 305,41€**

- Actif : 3 566 759,03€ - 26 903,47€ Par rapport à 2019
- Passif : 3 599 064,44€ - 24 188,22€ Par rapport à 2019

BILAN ANOCR 2020

ACTIF	2018	2019	2020	Dif. Entre 2019 et 2020
IMMOBILISATIONS	256 658,65 €	251 368,81€	246 871,20 €	- 4497,61 €
PRETS	3 100,00 €	3 100,00€	100 €	- 0,00 €
STOCKS	6 196,29 €	4 359,49€	3 576,59 €	-782,90 €
COMPTE DE TIERS	9 541,83 €	20 056,54€	17 924,94 €	-2 131,60€
AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS	489 104,82 €	502 929,83€	524 983,52€	+ 22 053,69 €
PLACEMENTS	2 280 788,40 €	2 298 516,99€	2 306 402,49 €	+ 7 885,50 €
EPARGNE	536 553,81 €	468 031,12€	424 084,78 €	- 43 946,34€
LIQUIDITES	38 739,95 €	45 299,72€	42 815,51 €	- 2484,21 €
TOTAL	3 620 683,75 €	3 593 662,50€	3 566 759,03€	- 26 903,47 €
PASSIF	2018	2019	2020	Dif. Entre 2019 et 2020
FONDS PROPRES (dont fond social)	3 501 722,78 €	3 514 780,16€	3 478 342,65€	-36 437,51€
DETTES	9 135,26 €	18 551,52€	23 953,46€	+ 5 401,94 €
PROVISION SUR TITRES (écart estimé entre valeur au 31 - 12 -2013 et coût d' acquisition)	96 768,33 €	96 768,33 €	96 768,33 €	- 0,00 €
TOTAL	3 607 626,37 €	3 630 100,01 €	3 599 064,44€	-24 188,22€
DEFICIT	+ 12 363,88 €	- 36 437,51 €	-32 305,41€	- €



RAPPORT POUR L'EXERCICE 2020

Par le Colonel (H) Jean-Claude BORDAGES

Vérificateur aux comptes de l'ANOCR



En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2020. Les opérations se sont déroulées de la manière suivante :

- Contrôle mensuel des dépenses et recettes, des relevés bancaires et des pièces justificatives (siège),
- Contrôle au 31 décembre 2020 de tous les comptes rendus financiers de tous les groupements et correspondance avec les relevés bancaires,
- Contrôle des stocks,
- Contrôles de cohérence des données « *Extranet* » (suivis de demandes de mise à niveau du code source le cas échéant),

Ce rapport présente successivement :

- Les éléments essentiels du résultat et du bilan de l'année 2020,
- Des points particuliers relatifs à l'utilisation de l'Extranet pour la gestion comptable,
- La conclusion des contrôles réalisés.

I - LE RESULTAT

Le compte résultat 2020 de l'ANOCR présente un déficit de 32 305€. Pour l'essentiel, on remarque :

- Des charges d'un montant de 178 718€ (199 676€ en 2019)
- Des produits d'un montant de 146 713€ (163 238€ en 2019):

REMARQUE

Nombre adhérent ANOCR : 6 326 (2020) - 6 728 (2019) /
Nombre cotisant à jour : 4 836 (2020) - 5 101 (2019).

Avec une cotisation moyenne (hors dons) est de 19,40€ on peut estimer le montant des cotisations non-honorées est estimé à 28 945€ (à comparer au déficit).

II - POINTS PARTICULIERS/PROPOSITIONS

L'utilisation de l'Extranet est, à quelques exceptions près, généralisée. Elle mérite une attention particulière sur :

- La mise à jour annuelle de toute les fiches des adhérents,
- Veiller au statut de l'adhérent sans le supprimer du fichier.
- Synchronisation des opérations sur l'extranet.

Il y a encore 3 groupements qui n'ont pas encore adopté l'Extranet et qui ont présenté des bilans réalisés « *manuellement* », avec pour conséquence d'être exclus des valeurs numériques d'ensemble directement extraites du logiciel de gestion.

III - CONCLUSION

L'ensemble des opérations de contrôle effectuées en 2020 permet d'avoir une vue globale satisfaisante sur la tenue et l'exactitude de la comptabilité de l'année. Les documents financiers soumis à votre appréciation lors de cette assemblée générale ordinaire ne comportent pas d'anomalie significative. Ils reflètent bien la situation financière de l'ANOCR au 31 décembre 2020. Je vous propose de les approuver ainsi que les recommandations d'amélioration préconisées en assemblée générale, relatives à l'emploi et à l'utilisation de l'outil Extranet.

L'examen annuel des relevés bancaires est et reste indispensable à une analyse de la situation financière de l'ANOCR.





2. COMMUNICATION : NOUVELLE POLITIQUE*

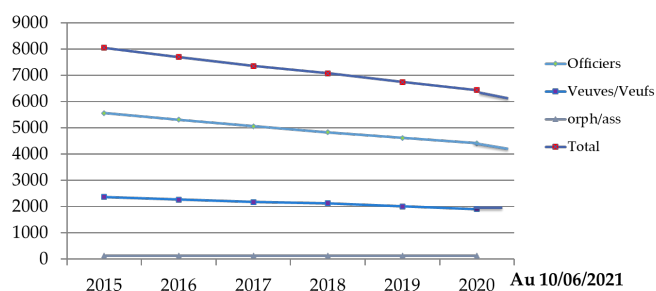
*Voir le développement sur le site de l'ANOCR www.anocr.org

3. LES EFFECTIFS

AU 31/12/2020

	OFFICIERS	VEUVES/ VEUFS	ORPHELINS	ASSOCIES	TOTAL
SITUATION AU 01/01/2020	4592	2001	40	83	6716
SITUATION AU 31/12/2020	4341	1866	39	83	6329
VARIATION	-251	-135	-1	0	-387
GAINS	+50	+53	1	0	+104
PERTES	301	188	2	0	491*

AU 10/06/2021



* Qui se répartissent en 2020 : 283 Décès - 130 radiations - 78 démissions

4. RÉSULTATS DU VOTE

Renouvellement des membres du conseil d'administration



SUFFRAGES EXPRIMÉS : 3785

Pour information (résultats en voix par candidat)

	OUI	NON	ABST	NUL
ADMINISTRATEURS CANDIDATS À UN RENOUELEMENT DE MANDAT				
CAPITAINE DE VAISSEAU GUILLAUME	3726	28	31	0
MÉD. GÉNÉRAL INSP. PAYEN	3616	64	105	0
COM. EN CHEF BERNARD	3341	281	162	1
MME CHANDOUINEAU-GIRARDET	3689	64	31	1
GAL MESTRALLET	3753	0	31	1
LIEUTENANT COLONEL PANOT	3718	0	67	0
CANDIDATS À UN PREMIER MANDAT				
LT COLONEL DEMARTEAU	3706	0	31	48
OCEAM CAPDEBOSCQ	3367	239	178	1



INTERVENTIONS*

**A / Par le Capitaine de Vaisseau (H) - Gérard GUILLAUME et
le Commissaire en Chef de la Marine de 1^{ère} cl (H) - Alain MONIER**

A. LES INSTANCES DE CONCERTATION DANS LESQUELLES L'ANOCR EST REPRESENTÉE.

- 1) Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière (COMAC)
- 2) Le Conseil Permanent des Retraités Militaires (CPRM)
- 3) Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM)

B. LES INTERVENTIONS DE L'ANOCR LORS DES DERNIERS CPRM (2020 ET 2021)

- Sur la prise en compte de nouvelles conjugalités
- Sur les dispositifs d'accès à la fonction publique

C. POINT SUR LA CREATION DE LA MENTION « MORT POUR LE SERVICE DE LA REPUBLIQUE »

D. POINT SUR L'ENTRAIDE ET L'ACTION SOCIALE



**B / Par le Col. (H) - Claude GRADIT et
le Général de brigade aérienne (2S) Grégoire DIAMANTIDIS**

A. VIE DES GROUPEMENTS

B. RELATION ANOCR/CRI



***Voir le développement de ces thèmes sur le site de l'ANOCR www.anocr.org**



RÉSOLUTION

- En 2021 - 2022 :**
- Gr 11 (Aude) rattaché au Gr 66 (Pyrénées-Orientales)
 - Gr 72 (Sarthe) rattaché au Gr 49 (Maine et Loire)
 - Président commun Gr 65 (Hautes Pyrénées) et Gr 31 (Haute Garonne)

MOTION

L'Anocr a pu tenir sa place au sein des piliers de la concertation du ministère des Armées où ont été débattus un certain nombre de sujets qui nous tiennent à cœur dans la défense des intérêts matériels et moraux des militaires et notamment la protection sociale des conjoints survivants et de leurs enfants, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des militaires.

La DRHMD a bien voulu se saisir du problème des associations représentatives des retraités militaires au sein du CPRM. Ayant constaté la diminution alarmante du nombre d'adhérents de ces associations, elle a créé un groupe de travail ayant pour objectif leur meilleure valorisation. Ceci est une démarche capitale pour leur survie et nous encourageons le ministère des Armées à poursuivre dans cette voie une politique forte et assumée.

Nous constatons le respect de la LPM depuis 3 ans mais il ne faudrait pas que le succès commercial du Rafale affaiblisse les capacités opérationnelles de l'AAE comme cela a déjà été le cas pour d'autres armements.

Concernant le bouillonnement médiatico-politique des tribunes de militaires d'active ou non, la position de l'ANOCR est celle d'un soutien sans faille à la cohésion et à la valeur des Armées de la France.

Dans le cadre de la situation géopolitique actuelle, nous souhaitons que l'Europe saisisse l'occasion de s'affirmer comme une puissance mondiale d'équilibre propice à un vrai multilatéralisme.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

- déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
- déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
- a connu l'existence de l'ANOCR par ..

Signature et date

(1) Entourer la réponse

Tarifs des cotisations et abonnements

Grades ou équivalent dans les autres armées, armes et services	Officiers			Conjoints survivants		
	Cot.	Abon.	Total	Cot.	Abon.	Total
Off. subalterne	15.00€	10.50€	25.50€	7.50€	5.50€	13.00€
Commandant	18.00€	10.50€	28.50€	9.00€	5.50€	14.50€
Lt-colonel	20.00€	10.50€	30.50€	10.00€	5.50€	15.50€
Colonel	23.00€	10.50€	33.50€	11.50€	5.50€	17.00€
Général	29.00€	10.50€	39.50€	14.50€	5.50€	20.00€

(*) Les cotisations sont dues pour l'année civile et doivent être versées au cours du 1^{er} trimestre de chaque année.

La cotisation d'un membre dont l'adhésion est recueillie au cours du dernier trimestre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante. Le règlement de la cotisation ainsi que les dons donnent droit à un reçu fiscal.

Ci-joint le règlement :

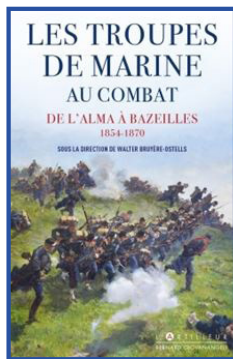
- Cotisation
- Cotisation et abonnement



BIBLIOGRAPHIE

LES TROUPES DE MARINE AU COMBAT

Walter BRUYÈRE-OSTELLS



Les troupes de marine ont fait un symbole de l'engagement héroïque de « *la Division bleue* » à Bazeilles (près de Charleville-Mézières) le 31 août et le 1^{er} septembre 1870, dans le contexte du désastre de Sedan. Le souvenir de cette bataille est célébré chaque année par les différents régiments des troupes de marine. Au XIX^e siècle, l'infanterie et l'artillerie de marine n'ont plus vocation à servir à bord des navires mais dans les grands ports français et les territoires outre-mer. En suivant marsouins et bigors, il s'agit ici autant de retracer les campagnes du Second Empire, en Crimée, au Mexique ou en Chine, que de comprendre les conditions sanitaires très rudes de ces campagnes lointaines ou comment s'est construit le souvenir mythifiée des « *dernières cartouches* » tirées à Bazeilles.

LE COURAGE DES MIENS

Eric BADONNEL



Ce livre est une histoire de famille dans le terrible vingtième siècle. Cette histoire pose finalement la question de l'identité et de sa construction, comme celle du courage de simples Français. Dans ce qui nous constitue et nous anime, quelle est la part de la transmission familiale ? Comment s'arrache-t-on à la génération précédente tout en lui restant fidèle ?

UN DIEU, UNE TERRE ET DES HOMMES

Henri ROURE



D'origine musulmane, binationale franco-algérienne, Amra est une étudiante brillante. Elle entretient une amitié solide avec Sophie, une condisciple dont les deux grands-pères ont servi la France, comme officiers, l'un musulman et l'autre chrétien. Sophie est la jeune sœur d'Augustin, lieutenant Saint-Cyrien blessé au combat au Mali lors de l'opération Barkhane et en convalescence chez ses parents dans le sud de la France. Dans leur promotion, Amra et Sophie ont une amie commune, Hélène, métisse franco-vietnamienne. Tous ces personnages vont se trouver impliqués dans une dangereuse aventure en lien avec une association de terroristes dont l'objectif est de commettre un attentat sur le sol national. Un livre d'actualité. Un roman qui n'est pas qu'une œuvre de fiction. Un récit vérité sur le fanatisme religieux !



GROUPEMENT DE DORDOGNE (24)

Journée de rentrée - Sortie à Limeuil le 24 juin 2021.



C'est à Limeuil, « l'un des plus beaux villages de France », que la sortie de printemps s'est déroulée pour les 28 Périgordins présents.

Situé à la confluence de la Dordogne et de la Vézère, ce bourg avait autrefois une importance militaire car il contrôlait les deux vallées. Maintenant il accueille les amoureux de la nature et des vieilles pierres qui éprouvent un grand plaisir à le traverser.



Après un bon repas au restaurant « *Les balcons de l'Espérance* » qui surplombe un cingle de la Dordogne, nous avons remonté le temps en nous rendant à la chapelle romane Saint-Martin construite par Richard Cœur de Lion en expiation du meurtre de Thomas Becket, suscité par son père Henri II Plantagenêt.



Sur les hauteurs, à l'emplacement de l'ancien château, nous avons pu admirer les jardins panoramiques présentés de façon très pédagogique par l'association « *Au fil du temps* ».



Lors de ces visites, durant lesquelles nous avons eu une pensée pour le général Biré, ancien président national de l'ANOCR, qui par son legs a permis au siège national de participer de façon significative aux frais de la journée, madame Tabary et monsieur Téqui, en nous guidant, nous ont fait partager leur passion du patrimoine et leur attachement à la région.

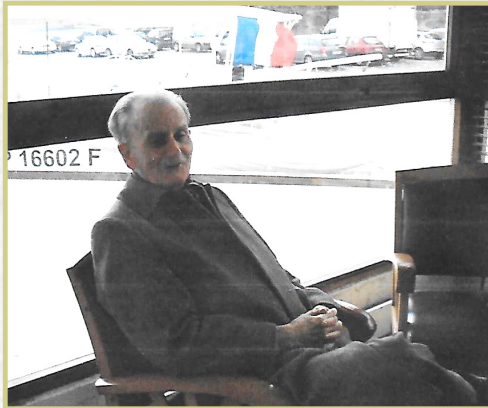




HOMMAGE AU GÉNÉRAL D'ARMÉE (2S) JEAN BIRÉ

PRÉSIDENT OMNIPRÉSENT ET OMNIPOTENT

Par Mme Michèle Bernos qui fut sa secrétaire de 1989 à 2000



[Paris : Cercle de la mer Novembre 2010]

Fin 1982, le Général (2S) Henri Mirambeau, président de l'ADOM1 dont je suis la secrétaire depuis 1974 et qui se trouve également vice-président de l'ANOCR me présente au Général d'armée (2S) Albéric Vaillant qui en est le président et recherche une nouvelle secrétaire. Forte de sa caution, je suis immédiatement engagée.

Je débute donc très intimidée au siège boulevard Haussmann. Le conseil d'administration de l'époque, dont la moyenne d'âge est d'environ 80 ans, se demande ce que fait là cette jeune femme de 30 ans qui n'est ni fille, ni épouse, ni veuve d'officier... Je réussis à m'intégrer malgré tout.

Début 1989, j'apprends par le rédacteur du bulletin de l'association que le Général Vaillant va quitter ses fonctions à la prochaine assemblée générale en avril, et que va lui succéder le Général d'Armée (2S) Jean Biré à la réputation d'homme rigide, exigeant et peu chaleureux. Le rédacteur qui l'a connu en activité envisage de démissionner.

La première entrevue avec le Général Biré se fait lors d'un conseil d'administration. Le Général Vaillant le présente aux membres du conseil. A l'issue de la réunion qui a lieu dans la salle où je travaille, avant de quitter le siège, le Général Biré vient vers moi avec deux livres qu'il me demande de lui mettre de côté jusqu'à ce qu'il s'installe. Ni bonjour, ni au revoir, voilà le premier contact.

Dès son arrivée à la présidence, il n'a de cesse de prendre connaissance du moindre détail, de tout améliorer pour la bonne marche de l'association. Cela peut commencer par la révision de tout le mobilier très vétuste qu'il se charge de faire réparer par des artisans qu'il connaît, par la mise en peinture des murs de certaines pièces, par la sécurité de la porte d'entrée, etc...

Ensuite, il prend contact avec le bailleur pour renégocier le prix du loyer qu'il juge trop élevé et craint de le voir augmenter encore. A partir de là, il a deux idées en tête pour consolider l'assise de l'association : l'achat du siège social et la reconnaissance d'utilité publique.

Pendant presque trois années, en plus de la défense des intérêts des officiers retraités, de leurs veuves et de leurs orphelins, il va s'acharner à trouver un nouvel appartement à louer dans un premier temps puis un appartement à acheter. Il m'associe à toutes les recherches et toutes les visites en tenant compte de mon avis.

Le Général Vaillant a laissé à son successeur un petit mot manuscrit que je retrouve plus tard lui disant toute la confiance qu'il a en moi. Dès le début de sa présidence, je découvre un officier qui sait faire totalement confiance dès lors qu'un de ses anciens apprécie le lui suggère. Cette confiance, je la constate dès son arrivée où il me signe une page blanche après m'avoir dicté une lettre que je dois expédier sans qu'il l'ait relue.

Fin 1992, les bureaux de l'association devant être transférés dans le 7^e arrondissement, rue Fabert, un gros travail de rangement s'impose. Durant plusieurs jours, toutes les archives stockées boulevard Haussmann dans un réduit poussiéreux et glacial sont conditionnées par le Général Biré, en treillis, et moi-même. Je découvre qu'il exécute ces tâches humbles naturellement et sans aucune hésitation.

Lors du déménagement, il est présent et en attendant l'emménagement qui doit se faire en début d'après-midi, il m'invite à déjeuner très simplement dans une brasserie du boulevard Haussmann pour un moment de détente.



Une fois le siège de l'association installé rue Fabert, il s'acharne à demander la reconnaissance d'utilité publique qui permet de recevoir des legs et dons. Il l'obtient grâce à ses talents et son opiniâtreté en juillet 1993. En juillet 1996, après de longues recherches immobilières et d'importants travaux d'aménagement, le siège de l'ANOCR est transféré à son adresse actuelle dans un appartement dont elle est propriétaire depuis cette date. Il peut maintenant plus que jamais s'intéresser au sort des adhérents et de leurs veuves.

Il est très attentif au sort des veuves et accepte de verser des allocations d'entraide lorsque je lui indique des cas très douloureux. Jamais il ne conteste ou diffère une aide que je lui propose. Les charges m'incombant devenant très lourdes du fait de sa grande activité, il trouve auprès d'une association de bénévoles deux retraités dont l'un sous-officier pour venir effectuer tous les petits travaux qui peuvent me soulager.

Dans le même temps, toujours pour effectuer de nouvelles tâches, il entame la procédure pour engager une jeune personne en contrat emploi solidarité. Il me laisse la totale liberté pour le choix de cette personne. Ce sont des contrats de courte durée qui sont renouvelés plusieurs fois. S'il exige beaucoup, il crée les conditions d'une collaboration active en prêtant une grande attention aux conditions de travail.

Il part déjeuner tous les jours sans exception à heure fixe et ne m'a jamais empêché d'en faire de même. Je ne travaille pas deux mercredis par mois. Cela ne l'arrange pas (il me l'a dit), mais c'est un « cadeau » que m'a fait son prédécesseur et il ne se donne pas le droit de me le retirer.

Lorsque je pars une semaine aux sports d'hiver, il me dit craindre que je me brise un membre et me téléphone régulièrement pour s'assurer que je reviens comme prévu.

Au cours des congés d'été, il me téléphone également sous divers prétextes et continue de traiter le courrier qui est ouvert et classé par genre et urgence. C'est un vrai plaisir de revenir au bureau dans ces conditions. Pas de pagaille. Lorsque je suis débordée, il répond au téléphone à ma place et règle certains problèmes lui-même. Il aime beaucoup téléphoner...

Lorsqu'il est invité par les groupements pour leur assemblée générale, il arrive que je l'accompagne car invitée également. Les trajets en train ou en avion sont un moment de complicité que nous aimons bien. Comme il a droit à un accompagnateur en tant que grand invalide, nous n'avons pas d'attente dans les aéroports et passons devant tout le monde. Cela l'amuse beaucoup.

Ayant décidé qu'il arrêterait ses activités associatives à 75 ans, comme les évêques dit-il, il se cherche un successeur dès 1998. Très déçu, il découvre que sa succession ne sera pas facile, il contacte plusieurs officiers généraux qui ne donnent pas suite. Il a donné un tel essor à l'ANOCR et son travail quotidien étant connu, les Officiers en 2^e section (et leurs épouses) ne tiennent pas à se trouver dans une situation d'activité intense. Après deux années de recherche, il finit par trouver son successeur pour l'assemblée 2000.

Après son départ de la présidence de l'ANOCR, le Général Biré, sans jamais gêner son successeur, fait des apparitions rue Cler où il demande qu'on lui fasse, ma collègue et moi, quelques travaux de secrétariat car il suit toujours les grands sujets d'attention de l'ANOCR. Il assiste aux assemblées générales chaque année. Je quitte définitivement l'ANOCR en 2012 mais continue à aller le voir chez lui. Pour lui, je suis toujours sa secrétaire. Je l'aide à classer et ranger les papiers qui ont trait aux affaires militaires. Il ne veut rien jeter et entasse derrière son bureau des photocopies d'articles, des revues, etc... Je dois quelquefois l'influencer et même ruser pour jeter. A partir de 2015, considérant son âge, il s'emploie, notamment, à l'organisation de ses obsèques et m'y associe de sorte que le moment venu, je puisse veiller à ce que ses souhaits en la matière soient respectés.

Il entre aux Invalides en mai 2017 ayant compris qu'il ne peut plus rester seul chez lui. Je sais parce que nous en avons parlé souvent que c'est raisonnable mais je sais aussi quelle douleur cela est pour lui si indépendant et habitué à tout décider seul. Malgré le confinement, j'ai pu, grâce à sa famille, assister à ses obsèques en mai 2020. Je n'ai malheureusement pas pu faire respecter tout ce qu'il avait prévu. Je sais qu'il ne m'en veut pas. Il a eu une belle cérémonie religieuse à Saint-Louis des Invalides et une cérémonie militaire dans la cour où les honneurs lui ont été rendus par le Gouverneur des Invalides. Inhumé aux Andelys, il repose désormais auprès de ses parents et de son frère Jacques tué au feu en Indochine en 1952 et qui a été sa référence permanente en matière de sacrifice au service de la Nation.

J'ai découvert au fil des années sous sa présidence, puis après, un homme rigoureux, exigeant envers les autres comme envers lui-même certes, mais un homme humain et très attentif à son entourage. Peu de personnes l'ont connu ainsi durant son activité, mais je sais néanmoins que je ne suis pas la seule à penser cela.





HOMMAGE AU LIEUTENANT JEAN-MARIE SAUMABERE

Devançant l'appel il s'engage le 12/01/1951 au 2° BPC qui deviendra le 18°RPC. Le 20/12/53 il est détaché à la Mission Militaire Française auprès du Royal Laotien. En 1954 il est affecté au 88 BVN ,puis au 21° RTA en Indochine. Débarqué à Alger avec son Régiment il est muté au 18° RPC. Il se marie le 10 /10 /1956. Après son stage de pilote d'avion léger à Carcassonne (CI n°18°) il est muté au GH 2 à SETIF. Le 1 mai 1957 il est victime d'un grave accident d' hélicoptère qui lui laissera de graves séquelles. Maintenu en activité, il s'oriente vers l'exercice comptable.

Il est successivement affecté au 71°RI de Dinan en 1959 puis à la Cie de Cdt du secteur de CORNEILLE en ALGERIE. En 1962 il est muté au 24 °GCP à Tubingen. Il termine sa carrière militaire au 27^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins d'Annecy comme trésorier en 1970 après 25 ans de service. Il effectue ensuite une deuxième carrière à l'usine de Lait Mont-Blanc à Rumilly. Adhérent de l'ANOCR de Hte Savoie ,depuis 2002,il en assurera la comptabilité et le secrétariat durant presque 20 ans. D'un calme olympien ,très compétent ,il laisse le souvenir d'un homme d'une grande disponibilité,toujours souriant et de bonne humeur.



HOMMAGE AU MÉDECIN GÉNÉRAL GILBERT RAFFIER



Le Médecin Général Gilbert RAFFIER nous a quittés le 6 avril 2021 à l'aube de ses 94 ans. Il a eu une vie excessivement riche et passionnante et à ce titre, il est difficile de la résumer en quelques mots. De la Promotion "1949" à l'École de Santé Navale à BORDEAUX et après les concours de l'École du Pharo à MARSEILLE, il est affecté, sans discontinuer de 1955 à 1992, en Afrique Occidentale.

En tant qu'épidémiologiste, il a occupé des postes de lutte contre les grandes endémies (Mauritanie 1955/1958, BAMBARI en Centrafrique 1959/1962, BOUAKÉ en Côte d'Ivoire.

Il a initié l'Institut National de Recherches Biomédicales (PASTEUR) à KINSHASA. En tant qu'officier, il a pris part, entre autres, aux opérations militaires, « *Écouvillon* » en Mauritanie (1957/1958) et « *Kolwezi* » au Zaïre en 1978, avec la Légion Étrangère. En tant que bâtisseur, il découvre en 1963, en Côte d'Ivoire, en pleine brousse, un asile de lépreux abandonné, MANIKRO. Il décide de le transformer en léproserie-hôpital. Depuis le 09 mai 1992, ce village est devenu officiellement RAFFIERKRO (« le village de Raffier») sur décision du conseil municipal de la commune de BOUAKE appuyée par le ministère de l'Intérieur de Côte d'Ivoire. Le Médecin Général RAFFIER était adhérent à l'Anocr depuis 1993, Il était titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères, notamment : Commandeur de la Légion d'Honneur - Médaille Militaire Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

*Par le Lieutenant-Colonel CAPORALI - **Groupe-ment de Marseille** (La biographie complète du Médecin général RAFFIER peut être consultée sur le site de l'ANOCR www.anocr.org)*





Général Jean-Gabriel BLANC

Le Général Jean-Gabriel BLANC est décédé le 2 septembre à NANCY. Né le 8 janvier 1943 à Fontaine au Pire (Nord), Il s'engage le 1^{er} octobre 1962 à l'Ecole d'application de l'artillerie. Maréchal des logis, il rejoint son premier régiment à Strasbourg, le 12^e régiment d'artillerie. Officier, il est admis dans le cadre spécial, et rejoint successivement les garnisons de Nancy et de Metz. Titulaire du BTEMS il est nommé capitaine le 01/10/1976 et sert quelques années plus tard à l'Ecole spéciale militaire de Saint –Cyr Coëtquidan. Le 22 juin 1990, Lieutenant-colonel, il est désigné pour prendre la tête du BSN de Nancy. Il sera ensuite successivement affecté à l'inspection du cadre spécial à Metz puis à la DPMAT à Paris. Il est nommé Général le 29 août 2002.

Homme de valeur et aux très grandes qualités humaines, le Général Jean-Gabriel BLANC a eu une action exemplaire au sein de l'ANOCR, qu'il rejoint en 2004. Il y exercera les fonctions d'administrateur de 2009 à 2014, et de président du groupement Meurthe et Moselle - Meuse. Il a été unanimement apprécié notamment en raison de sa proximité avec les adhérents de son groupement, et de l'aide apportée à tous ceux qui connaissaient des difficultés. Il était Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, et Officier de l'Ordre national du mérite.



Général Robert CARMONA

Le Général Robert Carmona nous a quitté le 13 Août 2021 à l'âge de 85 ans .

Après avoir intégré Saint cyr, promotion Terre d'Afrique (1957 /1959) il choisit l'artillerie et rejoint l'école d'application à Chalons sur Marne. Chef de section commando de chasse en Algérie (secteur de Dra-el-Mizan en Kabylie) il rejoint ensuite les FFA et la métropole et sert successivement au 34^e RA, au 61^e RA au 403 et au 402 RA . Il sera aussi professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à l'école d'application de l'artillerie. Homme d'ouverture, de dialogue et d'une grande disponibilité, Il sera rédacteur en chef des cahiers Mars, participera à la Revue de la Défense Nationale, et au bulletin de l'ANOCR. Le Général Robert Carmona était Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Officier de la légion d'honneur et croix de la valeur militaire. Ses obsèques ont eu lieu le 17 Août 2021 à Carnac.



Médecin Général Inspecteur Pierre TOURNOUX

Le médecin général inspecteur Pierre TOURNOUX est décédé le 12 aout dernier à l'âge de 102 ans. Son cursus à l'Ecole de Santé de Lyon pendant la 2nde guerre mondiale lui vaudra l'être fait prisonnier en 1940 et ce pendant 18 mois ! il ne terminera ses études qu'après la libération. De 1946 à 1952, il est successivement affecté au Liban, en Syrie puis en Algérie. Il rejoint le Val de Grace en 1952 et est reçu à l'agrégation en neurologie en 1959. En 1966 il est nommé professeur à l'hôpital Abi Sen de Rabat. En 1968, il revient au Val de Grâce comme Médecin chef et participe à la construction du nouvel hôpital du Val de Grâce. Il est nommé Inspecteur des Services Chirurgicaux du Service de Santé des Armées en 1978.

A sa retraite, bien méritée, il adhère à l'ANOCR en mars 1987. Disponible et très actif, il exerce les fonctions d'administrateur de 1989 à 2007. Il n'hésite pas à venir au siège de l'ANOCR pour donner des « coups de main » et autant sa disponibilité et sa gentillesse, que son bon sens et son humour seront très appréciés.

Il prend par ailleurs la présidence de l'ASP (Association d'accompagnement en Soins Palliatifs) de 1992 à 1994. Le Médecin Général Inspecteur TOURNOUX était Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite, Officier des Palmes Académique et décoré dans l'Ordre du Ouissan Alaouite.



Second-maître Adam TAHRI



Le second-maître Adam TAHRI, affecté au groupe des plongeurs-démineurs de l'Atlantique est décédé en mer le 17 septembre. Il participait à un exercice de maintien de qualification sur le site de plongée de Pennou-Pell en grande rade de Brest. Le second-maître Adam Tahri a intégré l'École de Maistrance à Brest en 2014. De spécialité électrotechnicien, il a servi à bord de bâtiments de combat en zone méditerranéenne pendant plus de 4 ans avant de prétendre au Brevet d'Aptitude Technique « Plongeur-démineur ». Après une année de formation et de sections à l'École de plongée du Pôle Ecole Méditerranée de Saint-Mandrier et l'obtention de son Brevet d'Aptitude Technique, le second-maître Adam Tahri a rejoint le groupe des plongeurs-démineurs de l'Atlantique de Brest à l'été 2021. Originaire du Finistère, le second-maître Adam Tahri avait 27 ans. Le second-maître Adam Tahri était titulaire de la médaille de la défense nationale échelon « Argent » agrafe « Bâtiment de combat », de la médaille d'outre-mer agrafe « Moyen-Orient » et de la médaille de la protection militaire du territoire agrafe « Trident ».



Caporal-chef Maxime BLASCO



Le caporal-chef Maxime BLASCO est mort pour la France le 24 septembre 2021 lors d'une action de combat au Mali. Né le 4 décembre 1986 à Grenoble, le caporal-chef Maxime BLASCO a accompli toute sa carrière au 7^e bataillon de chasseurs alpins. Il s'y engage le 1er août 2012 et se distingue rapidement au cours de sa formation initiale, par son excellent état d'esprit et ses compétences. Il devient tour à tour tireur de précision puis tireur d'élite du groupe commando montagne (GCM).

Il est projeté en juin 2014 en République centrafricaine, au Tchad et au Sénégal dans le cadre des opérations SANGARIS et BARKHANE comme tireur de précision. Il se distingue à chaque reprise dans des actions de combat par sa précision et son sang-froid. Cela lui vaudra d'être décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. De septembre 2016 à janvier 2017, il est projeté au Mali dans le cadre de l'opération BARKHANE en tant que tireur d'élite du GCM. Il est ainsi engagé dans plusieurs missions d'infiltration en profondeur où, ses actions courageuses permettront l'arrestation ou la neutralisation de groupes armés terroristes (GAT). Son engagement lui vaudra l'attribution d'un témoignage de satisfaction.

Il est à nouveau projeté sur l'opération BARKHANE de septembre 2017 à janvier 2018 où il s'illustrera à deux reprises. D'abord, en participant de nuit à l'assaut d'une maison abritant cinq djihadistes armés où, en tête du dispositif d'assaut, il se trouve face à quatre ennemis qu'il fait prisonniers. Il contribue plus tard à la saisie d'un dépôt important d'armes et d'explosifs où, après une infiltration en zone hostile, il participe à l'immobilisation des sentinelles ennemies. Il sera alors à nouveau décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze. Lors de sa projection sur BARKHANE de mai à septembre 2018, tireur embarqué sur hélicoptère Gazelle, il appuie avec efficacité les troupes au sol, et renseigne sur les positions amies et ennemies tout en appliquant des feux précis, empêchant à plusieurs reprises, la réorganisation d'un groupe armé terroriste dans une zone boisée très dense. Par ses tirs précis, il parvient également à neutraliser un convoi de véhicules. Il est décoré pour la troisième fois de la croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze.

Projeté sur BARKHANE pour la quatrième fois de suite en mai 2019, il connaît une action de feu d'une rare intensité dans la nuit du 13 au 14 juin. Engagé en tant que tireur embarqué depuis un hélicoptère Gazelle suite à la détection d'un regroupement de terroristes dans une zone boisée, il applique des tirs de neutralisation sur un groupe d'une trentaine de terroristes embusqués. Touché par des tirs ennemis, l'hélicoptère est contraint de se poser en urgence et le CCH BLASCO est éjecté à l'impact. Malgré de graves blessures et la proximité immédiate des ennemis, il n'hésite pas à extraire le pilote ainsi que le chef de bord, blessés et encastrés dans l'aéronef en feu. Il les traîne jusqu'à une zone dégagée sur près de cinquante mètres puis, toujours sous le feu ennemi, les arrime par une manœuvre de fortune sur un hélicoptère Tigre venu en renfort avant de s'accrocher par la seule force des bras au train d'atterrissage. Son action permettra le sauvetage et la survie de l'équipage de l'hélicoptère. Blessé au dos et souffrant de multiples fractures vertébrales, il est rapatrié en France le 18 juin 2019. En récompense de ses services exceptionnels, il est décoré de la croix de la Valeur militaire avec étoile de Vermeil puis de la Médaille Militaire des mains du Président de la République. Le 24 septembre, le caporal-chef Maxime BLASCO est mort au combat au cours d'une opération de reconnaissance et de harcèlement conduite par la force BARKHANE dans le Gourma malien, au Sud-Est de N'Daki, dans la région de Gossi, à proximité de la frontière entre le Mali et le Burkina Faso. Le caporal-chef Maxime BLASCO était pacsé et père d'un enfant.

Il est mort pour la France, dans l'accomplissement de sa mission.





06. ALPES MARITIMES - le LCL Jean-François **ARGUEL** - le 18/11/2020. Mme Monique **FOISSIN** (Vve du Médecin des armées) - le 02/07/2021. Mme Marcelle **HORJOIS**, épouse du CDT, le 23/09/2020.

11. AUDE - le CNE Jean-Baptiste **CAUSSINUS** - le 03/08/2021. Mme **FAUCHOUX** (Vve du CNE de corvette) - le 06/05/2021. Mme Paule **DEPARDON** (Vve COL) - le 30/04/2021.

13. INTERDEPARTEMENTAL DE MARSEILLE - Mme Huguette **GO-MART**, (Vve du LCL) - le 19/09/2020. Le COL André **BARTHELEMY** - le 10/07/2020. Le COL Jean **COLLIOT** - le 28/06/2021. Le COL André **FRANZ** - le 19/05/2021. Le CDT Jean **CHAISE** - le 30/04/2021. Le CDT Jacques **SERRADURA** - le 01/02/2021.

14. NORMANDIE - Le COL Yvon **CHAUCHARD** - le 27/06/2021. Le LCL Jean-Pierre **DESFONTAINE** - le 07/07/2021. Le Gal Jean **DELARBRE** - le 24/07/2021. Le Gal **STRANSKY** - le 29/08/2021.

16. CHARENTE - Le CDT Alexis Victor **ZOBDA** - le 12/08/2021 - l'ICA2 Jean **DELUCHE** - le 02/07/2021.

17. CHARENTE MARITIME - l'Ingénieur Gal Robert **BRUNEAU** - le 07/04/2021. Le LCL Michel **GARRE** - le 07/04/2021.

19. CORREZE-HAUTE VIENNE - Le COL Noé **AUDOUY** - le 21/07/2021. Le CNE Pierre **GRANDE** en 2021.

21. COTE D'OR - Le CNE André **DROVIN** - le 28/01/2021. Le CDT Roger **ERMAN** - en 2021.

24. DORDOGNE - Le père Philippe **DEMOURES** - le 22/06/2021. Mme Gisèle **LIBOUTET** (Vve CNE) - le 29/05/2015.

25. FRANCHE COMTE - Ingénieur Gal Bernard **ROYAL** - le 07/06/2021. Le COL Francis **DI CONSTANZO** - le 02/10/2021. Le LCL Gérard **COHENDET** - le 21/06/2021. Mme Andrée **BOULET** (Vve CNE) - le 14/07/2021. Mme Isabelle **REGENT** - le 23/01/2018.

29. FINISTERE - M l'ing. en chef 2^e classe Jean **PIRIOU** - le 02/07/2021. Le CNE Thomas **GEFFROY** - le 27/09/2021. Le LCL Paul **BOUINIÈRE** - le 06/07/2021.

30. GARD - Le CNE Pierre **GOLDSCHMIDT** - le 17/08/2021. Le GBA François **CARBONNE** - le 09/08/2021. Le LCL René **HARROUÉ** - le 07/09/2021. Mme le CNE Denise **CHARMILLON** - le 06/01/2021.

31. HAUTE GARONNE - le Gal de Brigade Jean **MOLINIE** - le 18/07/2021. L'ingénieur en Chef Jean **LACOSTE** - le 10/08/2021. Mme Reine **POUPART** (Vve CNE) - le 01/06/2021.

34. HERAULT- AVEYRON - LOZERE - Le LCL Daniel **COURTOIS** - le 18/09/2021. Le COL Jacques **POLLIN** - le 17/06/2021. Le Gal André **RUDELLE** - le 30/05/2021. Le LCL Jean **ETTEN** - le 19/06/2021. Mme Claudia **PECQUEUR** (Vve CNE) - le 05/07/2021. Mme Denise **MARCET** (Vve Col) - le 30/04/2021. Mme Henriette **GUARY** (Vve LCL) - le 31/05/2021.

35. ILLE ET VILAINE - Mme Louise **LOCHET** (Vve du CDT) - le 05/01/2021. Mme Nicole **NAVARRO**, épouse du COL - le 02/02/2021. Mme Jane **LETANOUX**, épouse du COL - le 13/04/2021. LCL Roland **MAZURIÉ DES GARENNES** - le 17/04/2021. Mme Anne **BABRON**, épouse du général - le 15/05/2021. LCL Alain **BOURGOIS** - le 12/07/2021. Mme Marie **CRENN** (Vve Col) - le 05/10/2021.

37. INDRE ET LOIRE - Mme Geneviève **THIBAUT** (Vve CDT) - en 2021. **40-64. LANDAIS-PYRENEES ATLANTIQUES** - Gal de Division Jean-Charles **MOUSCARDES** - le 10/06/2020. Le CNE Bernard **CORNEILLE** - le 31/07/2021. Le COL Bertrand **DE MESMAY** - le 19/06/2021. Le COL Jean **BRACONNIER** - le 26/05/2021. Le Gal de Brigade Emmanuel **DAUFRESNE** - le 24/09/2020. Mme Ginette **PETITOT** (Vve Cdt) - le 16/04/2016.

49. MAINE ET LOIRE - le COL Jacques **THOMAS** (INF) - le 29/06/2021.

54. MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE - Le CNE Aaron **LATOUR** - le 16/05/2021. Mme Marguerite **WILLOTTE-DINGLER** (Vve Col) - le 24/12/2020. Le CNE Maurice **SEIGNIER**, le 12/02/2021. Le GB Jean-Gabriel **BLANC**, le 02/09/2021.

56. MORBIHAN - Le COL Lucien **BIGOIN** - le 26/06/2021.

57. MOSELLE - Le CDT Claude **TAILLARD** en 2020.

59. NORD-PAS DE CALAIS-SOMME - Le CDT Paul **BEULAGUET** - le 30/07/2021. Le CDT René **HENNEAU** - le 02/08/2021. Le LCL Pierre **DEVOS** - le 21/08/2021.

65. HAUTES PYRENEES - Le CNE Roger **GAYDON** - le 01/07/2021.

66. PYRENEES ORIENTALES - LCL Claude **DANIEL** - le 05/08/2021. Mme Ginette **DAGNAC** (Vve LCL) - le 17/11/2018.

67. ALSACE - M le GB Arthur **SCHWARTZ** - en juin 2021.

69. LYONNAIS - Le CNE André **MOULIN** - le 17/02/2021. Le COL Norbert **SCHMITT** - le 12/05/2021. M le GB Gerard **MOURET** - le 09/09/2021. Le CDT Jean **URIEN** - le 23/01/2021. Le LCL Eliás **BENREMUGHHA** - le 02/08/2018.

73. SAVOIE - Le LCL Pierre **BRESSON** - le 22/05/2021. Mme Meta **TERRIER** (Vve LCL) - le 21/01/2021.

74. HAUTE-SAVOIE - Ancien trésorier LT Jean Marie **SAUMABERE**.

75. PARIS - M le GB Robert **CARMONA**, en août 2021. Le médecin Gal Inspecteur Pierre **TOURNOUX** - le 05/08/2021.

78. YVELINES - le GDI Alain **LIONNET** - le 17/05/2021.

82. TARN ET GARONNE - M le COL Raymond **VERGNE** - le 27/03/2020. Mme Luce **DUJOLS** (Vve Ing. Gal 2^e cl) - le 07/06/2014.

83. VAR - M le CNE Fernand de **GIRON** - le 06/07/2021. Le CNE Gabriel **MENE-SAFFRANE** - le 30/06/2021. Le COL Jacques **HARDY** - le 23/07/2021. Le COL Pierre **DEGUEHEGNY** - le 10/08/2020. Mme Catherine **CAVAZZA** (Vve LCL) - le 15/09/2021. Mme Marie Jeanne **AUZOLLE** (Vve CDT) - le 01/01/2020.

85. VENDEE - Mme Sibylle **BOUCARD** (Vve Col TDM) - le 05/09/2021.

86. VIENNE - Gal Michel **BOURDIN**, (Terre / ART) - le 15/06/2021.

88. VOSGES - Cdt André **LALLEMAND**, le 06/06/2021.

Le Vice-amiral Olhagaray, Président de l'ANOCR et les membres du conseil d'administration adressent à leur famille et à leurs proches leurs sincères condoléances.



Découvrez
GARANTIE +
notre contrat dédié
ARTICLE L.212-1
(EX **ARTICLE L.115**)



01 43 87 43 65

Accueil téléphonique personnalisé, situé en France

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT - 5, rue du Havre 75008 PARIS

www.mutuelle-combattant.com



Veuillez me transmettre un devis gratuit (sans engagement de ma part)

ANOCR

Nom :

Régime Général Régime Local

Prénoms :

Situation de famille :

Adresse :

Etes-vous pris en charge par la sécurité sociale :

100 % total 100 % partiel

C.P. : Ville :

Article L.115 oui / non oui / non

 Fixe

Ressortissant ONAC oui / non oui / non

 Mobile

Etes-vous titulaire oui / non oui / non

 Email

A renvoyer sous enveloppe affranchie à l'adresse indiquée ci-dessus.

Conformément à la Loi «Informatique et liberté» (78.17) du 6-7-78, vous avez accès aux informations vous concernant et pouvez en demander rectification ou suppression.

(1) - La cristallisation: La tranche d'âge des cotisations est cristallisée. Celui qui adhère dans une tranche d'âge conserve sa tranche d'âge d'adhésion initiale pendant toute la durée de son contrat, indépendamment des augmentations annuelles éventuelles.

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N°SIREN 784 360 661 - Organisme substituée auprès de MIE